

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

PROPOSITION DE PROJET

TITRE	RESTAURATION ECOLOGIQUE ET GESTION DURABLE DU PARC NATUREL COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU SITATUNGA AU BENIN
NUMERO DE SERIE	PD 930/22 Rev.2 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOUMIS PAR	GOUVERNEMENT DE LA REUBLIQUE DU BENIN
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

RÉSUMÉ

Le Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga (PNCVS) au Bénin contient de plus de 22 de forêts communautaires (FC) très riches en biodiversité et représentant un patrimoine naturel de grande valeur de par leurs multiples fonctions biologiques, écologiques, socio-économiques et culturelles. Actuellement, le Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga est soumis à une forte dégradation et déforestation qui menace tout l'écosystème de la vallée et par conséquent, les moyens de subsistance des populations locales. Le projet de restauration et de gestion durable du PNCVS vise à restaurer l'écosystème de la vallée et à assurer la gestion durable des 22 forêts communautaires par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales. Pour ce faire, les principes des Lignes Directrices de l'OIBT pour la Restauration des Paysages Forestiers en milieu tropical mis au point par le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers (GPFLR, en acronyme anglais) seront appliqués. Cette approche sera combinée avec la Méthodologie d'Évaluation des Opportunités de Restauration (MEOR) des paysages forestiers. Les résultats attendus du projet sont : (i) les 22 FC sont dotées d'outils de gestion et mieux gérées, (ii) les revenus tirés PNCVS sont améliorés de 20% par le développement des activités génératrices de revenus et, (iii) Les capacités organisationnelles des communautés locales sont renforcées.

AGENCE D'EXECUTION	CENTRE REGIONAL DE RECHERCHE ET D'EDUCATION POUR UN DEVELOPPEMENT INTEGRE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (CREDI ONG)
AGENCES COLLABORATRICES	DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS ET CHASSE (DGEFC) & CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RESERVES DE FAUNE (CENAGREF)
DUREE	36 MOIS
DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT	À DÉTERMINER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U.	Equivalent en Monnaies Locales
	OIBT	453 376	
	Bénin (CREDI-ONG)	101 976	
	TOTAL	555 352	

Table des Matières

FICHE DE PROJET	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
1. PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET	5
1.1. Origine	5
1.2. Pertinence du Projet	6
1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT	6
1.2.1.1. Conformité au plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026	6
1.2.1.2. Lignes directrices OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	7
1.2.1.3. Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur les risques environnementaux et sociaux de l'OIBT	7
1.2.2. Pertinence aux politiques publiques du Bénin	7
1.3. Zone visée	9
1.3.1. Emplacement géographique	9
1.3.2. Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux	9
1.4. Acquis escomptés à l'issue du projet	15
2. DEUXIEME PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET	16
2.1. Argumentaire	16
2.1.1. Montage institutionnel et questions organiques	16
2.1.2. Analyse des acteurs	18
2.1.3. Analyse du problème	21
2.1.4. Grille du cadre logique	25
2.2. Objectifs	26
2.2.1. Objectif de développement et indicateurs d'impacts	26
2.2.2. Objectif spécifique et indicateurs d'acquis	26
3. TROISIEME PARTIE: DESCRIPTION DES INTERVENTIONS	27
3.1 Produits et activités	27
3.1.1. Produits	27
3.1.2. Activités	27
3.2 Démarches et méthodes de mise en œuvre	27
3.2.1. Exploitation durable des ressources des FC du PNCVS	28
3.2.2. Les potentialités de valorisation de la Vallée du Situnga par les populations locales sont connues et appliquées;	28
3.2.3. Les capacités organisationnelles des communautés locales sont renforcées	29
3.3 Plan des travaux	30
3.4 Budget	31
3.4.1. Grille budgétaire principale	31
3.4.2. Budget consolidé par rubrique	36
3.4.3. Budget annualisé de la contribution de l'OIBT	38
3.4.4. Budget annualisé de la contribution de l'Agence d'Exécution	41
3.5. Hypothèses, risques, durabilité	42
3.5.1. Hypothèses et Risques:	42
3.5.2. Durabilité	43
4. QUATRIEME PARTIE: DESCRIPTION DES INTERVENTIONS	44
4.1. Structure organique et mécanisme de participation des acteurs	44
4.1.1. Agence d'exécution et partenaires	44
4.1.2. Equipe de gestion du projet	44
4.1.3. Comité directeur du projet	44

4.1.4.	Mécanismes de participation des acteurs	44
4.2.	Rapports, examen et suivi évaluation	45
4.2.1	Rapports d'avancement du projet	45
4.2.2	Rapport d'achèvement du projet.....	45
4.2.3	Rapports techniques du projet.....	45
4.3.	Diffusion et intégration des enseignements du projet	45
4.3.1.	Diffusion des résultats du projet.....	45
4.3.2.	Intégration des enseignements du projet	45
	ANNEXES	47
	Annexe 1 : Profil de l'Agence d'Exécution CREDI ONG.....	47
	Annexe 2. C.v. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution	51
	Annexe 3 : Mandat du personnel cadre et des consultants dont les salaires et honoraires doivent être pris en charge par l'OIBT	54
	Annexe 4.Questionnaire de filtrage environnemental et social de l'OIBT	56
	Annexe 5. Lettre d'endossement de l'Autorité communale	59
	Annexe 6. Project assessment by the Fifty-seventh Panel	60
	Annexe 7. Project assessment by the Fifty-seventh Panel and the modifications made in the project.....	62
	Annexe 8. Project assessment by the Sixtieth Panel and the modifications made in the project.....	65

FICHE DE PROJET

1. Contexte et problèmes à résoudre

Le Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga contient 22 forêts communautaires très riches en biodiversité et en ressources forestières et fauniques ;. Ces forêts jouent un rôle capital dans la vie des populations et dans la conservation des ressources naturelles du terroir. Actuellement, la forte croissance démographique, et la paupérisation croissante des populations rurales, les règles de protection de la faune et de la flore ne sont plus respectées. La plupart des ilots de forêts se trouvant dans le Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga font l'objet d'une exploitation abusive et incontrôlée conduisant à une dégradation voire une destruction totale. Les études récemment réalisées sur les forêts communautaires au Sud du Bénin ont révélé que 60% de ces forêts sont dans un état dégradé. La dégradation de ces écosystèmes forestiers constitue une menace sérieuse à la diversité biologique et à la vie des communautés riveraines qui en dépendent. La poussée démographique et ses corollaires notamment l'augmentation des pressions d'origine anthropique sur les ressources du parc ne sont pas de nature à faire pérenniser les services écosystémiques ni à conserver la biodiversité, ce qui justifie les efforts des trois communes et leurs partenaires à mettre en place plusieurs mesures visant la protection et la gestion durable de ces ressources. C'est au titre de ces mesures que le présent plan d'aménagement et de gestion est élaboré pour servir de boussole aux gestionnaires entre 2020 et 2029. Pour relever ce défi, CREDI-ONG en collaboration avec les Communes d'Abomey-Calavi, Sô-Ava et Zè a élaboré et validé avec toutes les parties prenantes le Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga.

Le présent projet tire son origine de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga. CREDI-ONG s'est inscrite entre autres activités à accompagner les Communes d'Abomey-Calavi, Sô-Ava et Zè dans la gestion durable des ressources naturelles avec la création du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga (PNCVS). Consciente et soucieuse de la situation CREDI-ONG a pris l'initiative en collaboration avec l'Administration forestière, les Autorités Communales et les populations locales de développer le Projet de Restauration et de Gestion Durable de la Vallée du Sitatunga au Bénin.

2. Objectifs et indicateurs de réalisation

Le projet a pour objectif de développer de contribuer à la gestion durable de la vallée du Sitatunga au Sud Bénin. Cet objectif a pour indicateurs (i) D'ici à 2030, le processus de dégradation des écosystèmes vallée du Sitatunga au sud du Bénin est réduit d'au moins 30% , (ii), A la fin du projet, les revenus des populations dépendant des ressources forestières sont améliorés d'au moins 20% (iii), D'ici à 2030, le paysage forestier du PNCVS s'est accru d'au moins 10% (iv) D'ici à 2030, la biodiversité du PNCVS est restaurée.

L'objectif spécifique du projet est d'assurer la gestion durable des écosystèmes de la Vallée du Sitatunga par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales. Les indicateurs sont : (i) A la fin du projet, 22 forêts communautaires sont dotés d'outils de gestion opérationnels, (ii) A la fin du projet, les revenus tirés des FC sont accrus de 20%, (iii) A la fin du projet, 22 des forêts communautaires sont dotées de cadres de concertation

Les principaux résultats suivants sont attendus à la fin du projet :

1. Les FC du PNCVS sont dotées d'outils de gestion et gérées de façon durable;
2. Les potentialités de valorisation de la Vallée du Sitatunga par les populations locales sont connues et appliquées;
3. Les capacités organisationnelles des communautés locales sont renforcées;

3. Bénéficiaires, résultats, acquis et produits résultats attendus :

Les principaux bénéficiaires de ce projet sont : les dignitaires, les chefs traditionnels, les chefs de villages, les Rois, les Chefs de terre, les Chefs de collectivités, les communautés ou populations locales composées d'hommes, de femmes et des enfants des villages qui vivent aux dépens des ressources des forêts de la zone, les agriculteurs riverains des forêts communautaires.

Les principaux acquis et produits résultats attendus à l'issue de ce projet sont :

- La dotation de 22 forêts communautaires forestiers de plan simple de gestion. Ceci permettra aux dignitaires et aux propriétaires de définir les modalités de gestion de leurs forêts et de mieux maîtriser et suivre leur gestion ;
- La dotation de ces 22 forêts communautaires de titre de reconnaissance légale pour éviter tout grignotement ou vente de portions,
- La délimitation et la matérialisation des limites de 22 forêts communautaires, pour éviter tout empiètement et réduire la pression foncière ;
- La diversification des sources de revenus des populations locales par le développement des activités alternatives génératrices de revenus pour améliorer le revenu des populations locales d'au moins 20 % ;
- Le renforcement des capacités d'au moins 100 bénéficiaires au sein des populations riveraines en techniques d'aménagement et de gestion des forêts, et des plantations privées;
- L'amélioration de la biodiversité des 22 forêts par la plantation des espèces végétales de valeur appropriés ;

Le développement des activités liées au reboisement telles que la collecte de semences, la production de plants de qualité, la promotion des plantations de bois de feu afin de répondre aux besoins en bois énergie qui est la principale source d'énergie domestique en milieu rural. Ceci pourra aussi contribuer à améliorer le revenu des populations à la base.

4. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre consiste à appliquer les six principes des Lignes Directrices de l'OIBT pour la Restauration des Paysages Forestiers en milieu tropical mis au point par le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers. En outre cette approche sera combinée avec la Méthodologie d'Évaluation des Opportunités de Restauration des paysages forestiers (MEOR).

De façon pratique ce projet va se dérouler en trois phases :

- Premièrement, il sera question de doter les 22 FC d'outils de gestion c'est-à-dire de plan simple de gestion.
- **Deuxièmement il s'agira de déterminer les potentialités de valorisation de la Vallée du Sitatunga par les populations locales ; Cette phase consistera à organiser les populations à la base pour mettre en œuvre les activités génératrices de revenus pour améliorer les moyens d'existence des populations à la base.**
- Troisièmement, le projet va mettre en place les comités locaux de gestion au niveau des forêts communautaires et niveau des Communes. Ces structures qui vont prendre l relè à la fin du projet vont conduire les activités en vue d'intégrer le Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga dans le Système des Aires Protégées du Bénin.

5. Pérennisation des acquis du projet

La durabilité institutionnelle et politique de ce projet réside dans la participation de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse, du Centre National de Gestion des Réserves de Faune, et des Communes à toutes les étapes de l'élaboration du projet et de la mise en œuvre. Par ailleurs les divers engagements pris par les Communes à travers la lettre d'endossement ci-jointe en **Annexe 5** témoigne d'une appropriation du projet par les Autorités Communales et constituent des signes évidents de la durabilité institutionnelle du projet.

La durabilité financière des acquis au-delà de la durée du projet est assurée par l'engagement des Communes à financer le projet et à en tenir compte dans leur Plan de Développement Communal (PDC).

Sur le plan technique, la durabilité des acquis est assurée par la prise en compte des méthodes traditionnelles et modernes de gestion des forêts ainsi que le suivi technique à apporter par le service forestier national qui est représenté au niveau de toutes les communes du Bénin.

6. Hypothèse et risques

Les principales hypothèses de réussite de ce projet sont les suivantes :

Les différents acteurs adhèrent et participent au projet : L'une des difficultés dans la mise en œuvre des projets de développement forestiers est le manque de communication entre les parties prenantes. Ce projet y veillera particulièrement en associant tous les acteurs dans sa mise œuvre.

La gestion durable des écosystèmes des zones humides demeure une priorité nationale. Les orientations politiques peuvent changer et le soutien des décideurs pour la conservation des forêts peut diminuer. Dans le contexte international où les problèmes liés à la gestion durable des ressources naturelles sont pris au sérieux par la communauté internationale, ce risque est presque nul.

Risques

Les risques probables identifiés pour ce projet sont :

- **Opposition de certains acteurs aux activités du projet. Pour le moment tous les acteurs sont favorables aux activités du projet qui émanent du Plan d'Aménagement et de gestion du PNCVS validé par tous les acteurs. En cas ou il y aurait des opposants, des actions de sensibilisation vont être menées pour atténuer ce risque éventuel.**
- Les aléas climatiques observés ces derniers temps et les changements climatiques peuvent affecter les écosystèmes, le régime hydrographique et la santé des forêts dans la zone d'intervention. Ce qui pourra impacter négativement les actions d'aménagement initiées. Ce risque peut être réduit par l'utilisation des mesures d'adaptation appropriées face aux effets néfastes des changements climatiques, et l'utilisation des espèces résistantes et résiliences dans les actions de reboisement.

7. Les apports budgétaires

SOURCES

CONTRIBUTION EN \$ E.U.

OIBT

453 376

Bénin (CREDI ONG)

101 976

TOTAL

555 352

<u>Désignation</u>	<u>Formule de calcul</u>	<u>Pourcentages</u>
<u>pourcentages alloués au personnel du projet sur fonds OIBT</u>	<u>(93600/453376)x100</u>	<u>20,64%</u>
<u>pourcentages alloués aux éléments d'investissement (immobilisation) du projet</u>	<u>(50500/453376)x100</u>	<u>11,13%</u>

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles	:	Signification
AE	:	Agence d'Exécution
AGR	:	Activité Génératrice de Revenus
AIBT	:	Accord International des Bois Tropicaux
AVGE	:	Associations Villageoises de Gestion de l'Environnement
CBD	:	Convention sur la Biodiversité
CCSI	:	Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des FC
CDP	:	Comité Directeur du Projet
CENAGREF	:	Centre National de Gestion des Réserves de Faunes
CIBT	:	Conseil Internationale des Bois Tropicaux
CITES	:	Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et de Faune Sauvages Menacées d'Extinction
CREDI	:	Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré
DGEFC	:	Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
FC	:	Forêts Communautaires
FS	:	Forêts Sacrées
GBIF	:	Global Biodiversity Information Facility
Ha	:	Hectare
If	:	Îlot forestier
IF Atl-Lit	:	Inspection Forestière de l'Atlantique et du Littoral
MCVT	:	Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable
MEOR	:	Méthodologie d'Évaluation des Opportunités de Restauration des paysages forestiers
OIBT	:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAE:	:	Plan d'Action Environnemental
PDC	:	Plans de Développement Communal
PNCVS	:	Parc Naturel Communautaire de la vallée du Sitatunga
PP	:	Parties Prenantes
PSG	:	Plan Simple de Gestion
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH4	:	Recensement Générale de la Population 4 ^{ème} édition
RPF	:	Restauration des Paysages Forestiers
SAP	:	Systèmes Améliorés de Production
SCRIP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SGM	:	Secrétaire Général du Ministère
SIG	:	Système d'Information Géographique
SPANB	:	Stratégies et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité
TDR	:	Termes de Référence
UICN	:	Union Internationale pour la de Conservation de la Nature
UNESCO	:	United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization ou Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture
UNFCCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

1. PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET

1.1. Origine

La conservation et la gestion rationnelle des ressources naturelles sont devenues une préoccupation planétaire au regard de la vitesse de dégradation des écosystèmes et les pertes d'habitats de la faune et de la flore. Les besoins sans cesse croissants d'une population de plus en plus exigeante vis à vis des ressources naturelles conduisent vers la dégradation des écosystèmes et par ricochet, les pertes des valeurs originales des ressources fauniques et leur habitat avec la réduction des services écosystémiques. Heureusement, les idées concourent de plus en plus à la mise en place de systèmes de gestion plus rationnelle pour sauver la biodiversité et les écosystèmes.

En Afrique, le système qui assure le plus un certain niveau de conservation appréciable est la mise en place et la gestion d'aires protégées, tant est que les milieux anthropisés sont difficilement maîtrisables pour ce qui est du contrôle de l'accès et de l'utilisation des ressources.

Quel que soit le type d'aire protégée, la planification de gestion est une étape essentielle pour en assurer la bonne gestion et garantir la durabilité des ressources. Au Bénin, l'élaboration des plans de gestion est de coutume pour les formes classiques d'aires protégées connues : les forêts classées et périmètres de reboisements, les parcs nationaux et zones cynégétiques. Depuis quelques années de nouvelles formes de conservation sont mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en la matière, notamment les aires de conservations communautaires. C'est dans cet ordre d'idée qu'a été mis en place par les Maires des Communes d'Abomey-Calavi, Sô-Ava et Zè dans le Département de l'Atlantique, le Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga.

D'une superficie d'environ 80 000 ha au sud du Bénin, le Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga regorge d'une biodiversité dont la valeur est énorme au regard de l'importance de certaines espèces aussi bien animales que végétales présentes que de l'importance des services écosystémiques rendus dans la vie quotidienne des riverains. On peut y citer la présence du Sitatunga, espèce emblématique d'antilope inféodée aux milieux marécageux qui a donné son nom à la Vallée. Les crocodiliens présents et plusieurs autres espèces endémiques telles que le singe à ventre rouge en font un site d'importance particulière dans le bassin du fleuve Ouémé et dans le site Ramsar 1018.

Le PNCVS est une zone très riche en biodiversité. On y dénombre 124 espèces végétales appartenant à 111 genres répartie dans 50 familles. La flore, la faune du PNCVS est riche et diversifiée. Elle compte au moins 46 espèces de mammifère dont les plus rencontrées sont: le Singe moine (Cercopithecus mona), le Galago du sénégal (Galago senegalensis) ; le Sitatunga (Tragelaphus spekei) , le Guib harnaché (Tragelaphus scriptus), l'Ecureuil de Kitampo (Funisciurus substriatus), le Porc à pinceau du cameroon (Potamochoerus porcus), le Céphalophe de walter (Philantomba walteri), la civette (Civettictis civetta), la mangouste brune (Crossarchus platycephalus) et mangouste rouge (Herpestes sanguinea). Le guib d'eau (Sitatunga) et le guib harnaché sont des espèces présentes communément connues mais assez rare dans leur biotope.

Actuellement le PNCVS fait l'objet d'une dégradation alarmante à cause d'une exploitation abusive de ces ressources. La poussée démographique et ses corollaires notamment l'augmentation des pressions d'origine anthropique sur les ressources du parc ne sont pas de nature à faire perdurer les services écosystémiques ni conserver la biodiversité, ce qui justifie les efforts des trois communes et leurs partenaires à mettre en place plusieurs mesure visant la protection et la gestion durable de ces ressources. C'est dans ce cadre que le Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Communautaire la Vallée du Sitatunga (PNCVS) de 2020 à 2029 a été élaboré. Ce plan sert de boussole aux différentes catégories d'acteurs et parties prenantes pour les actions d'aménagement et de gestion durable de la Vallée du Sitatunga .

Le présent projet tire son du Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga élaboré en 2019 de façon participative avec les acteurs. Mais actuellement ce plan d'Aménagement n'est pas mis en œuvre. La mise en œuvre souffre du manque de moyens financiers requis et des capacités techniques nécessaires. CREDI-ONG s'est engagée à accompagner les Communes d'Abomey-Calavi, de Sô-Ava et de Zè dans la gestion durable des ressources naturelles avec la création du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga (PNCVS) depuis 2007. Ce consciente et soucieuse de la situation CREDI-ONG a pris l'initiative en collaboration avec l'Administration forestière, les Autorités Communales et les populations locales de développer le Projet de Restauration et de Gestion Durable de la Vallée

du Sitatunga. Ce projet permettra de mieux gérer le PNCVS doté d'un réseau de 22 forêts communautaires (FC) et le paysage forestier de la vallée du Sitatunga par le renforcement des capacités des acteurs.

1.2. Pertinence du Projet

1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.

L'OIBT est l'une des principales Organisations internationales s'intéressant à la gestion durable des forêts et à leur conservation. Le présent projet est conforme aux objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 2006. Ces objectifs sont énumérés dans les alinéas c, j et r.

c. Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté : Le présent projet vise à contribuer à la gestion durable des écosystèmes de la vallée de la Sitatunga pour améliorer les conditions de vie des populations riveraines. De façon pratique, il organisera les populations locales pour développer les activités génératrices de revenus durables qui contribueront à la conservation des ressources forestières. Ensuite, le projet initiera des activités de développement local visant à mobiliser les communautés locales autour des objectifs du projet. Il facilitera également la formation et le renforcement des capacités économiques et financières des acteurs directement liées à la gestion durable du Parc Naturel Communautaire de la vallée du Sitatunga

j. Encourager les membres à appuyer et à développer des activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, tenant dûment compte des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières : Ce projet procédera à la restauration du Parc Naturel Communautaire par le reboisement et l'enrichissement avec des essences endogènes de valeur. Aussi le projet facilitera-t-il la création des zones tampon et la mise en place des plantations de bois de feu, de plantes médicinales, de bois d'œuvre avec des essences autochtones, des bois sacrés ou autres conformément aux besoins des populations locales.

r. Encourager les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux : Le présent projet permettra de mettre en œuvre le Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Communautaire de la vallée du Sitatunga élaboré de façon participatives avec les communautés locales. D'autre part, le projet permettra d'appuyer les gestionnaires des Unités d'aménagement à élaborer et mettre en œuvre des plans parcellaires.

En outre, ce projet cadre bien avec les principes et directives de l'OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois ; notamment le Principe 9: Considérations relatives à la biodiversité au niveau de l'unité forestière de gestion qui dit qu'un processus efficace d'aménagement des forêts, dans lequel les objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont équilibrés en fonction des besoins et priorités sociétaux, est essentiel pour définir et atteindre les buts en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

Cette proposition de projet s'inscrit dans les Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical de l'OIBT et s'articule autour des six principes de la RPF mis au point par le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers.

1.2.1.1. Conformité au plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026

Le présent projet qui vise la restauration et la gestion durable de la vallée du sitatunga au Bénin s'inscrit dans la Priorité stratégique 3 : Résilience, restauration et conservation qui vise à freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical, renforcer la restauration des paysages forestiers et la résilience des écosystèmes forestiers au changement climatique, et conserver la biodiversité des forêts et leurs services écosystémiques.

1.2.1.2. Lignes directrices OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

L'égalité entre les sexes est une question qui relève des droits humains et une valeur centrale de l'OIBT. Le projet s'engagera à prendre systématiquement en compte la question sexospécifique et à améliorer les résultats du projet en matière d'égalité entre les sexes dans l'ensemble de ses travaux du projet. L'octroi des crédits verts et le développement des activités alternatives génératrices de revenus (AAGR) réservées aux femmes contribueront à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Les femmes, en dépit de leur importance dans la gestion des ressources forestières notamment le bois énergie, l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et dans la promotion des activités alternatives génératrices de revenus (AAGR) pour l'amélioration de leurs conditions de vie sont souvent marginalisées en matière de prise de décisions relatives à la gestion des ressources forestières. Dans le cadre de ce projet, les groupements de femmes seront privilégiés dans les organisations faitières de productions des plants forestiers et à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet pour assurer la prise en compte de leurs intérêts spécifiques.

Ce projet est aussi en conformité avec les directives de l'OIBT sur la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales qui propose à l'action recommandée 2 de « formuler et mettre en œuvre une politique nationale de mise en valeur qui favorise l'utilisation durable de toutes les ressources naturelles, notamment la constitution d'un domaine forestier permanent ».

1.2.1.3. Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur les risques environnementaux et sociaux de l'OIBT

Ce projet respecte le Principe 1: Viabilité environnementale qui englobe les fonctions essentielles qu'assurent les écosystèmes forestiers, dont la conservation des sols et des eaux, le piégeage du carbone et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que les valeurs de la biodiversité forestière. En phase avec l'ODD 15 et les OMF 2 et 3, ce projet s'en engage à conserver, à maintenir et, dans la mesure du possible, à restaurer les services écosystémiques forestiers, à conserver et à utiliser en mode durable la biodiversité, et à préserver et à améliorer la santé et la vitalité des ressources forestières de la zone d'intervention du projet.

Ce projet s'inscrit aussi dans le Principe 2 : Viabilité sociale des Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur les risques environnementaux et sociaux. Cette viabilité sociale a pris en compte les besoins des particuliers des populations, ménages, communautés, travailleurs et autres groupes sociétaux vivant aux dépens de ressources forestières, qui sont susceptibles d'être touchés (favorablement ou défavorablement) par le projet. Ce projet veillera à maintenir et à valoriser les avantages et opportunités socioéconomiques dérivés des forêts, à soutenir la création d'emploi et des conditions de travail décentes et saines, et à préserver le patrimoine naturel et culturel.

1.2.2. Pertinence aux politiques publiques du Bénin

Le présent projet cadre bien avec les politiques nationales et internationales du Bénin en matière de gestion des ressources forestières.

Au plan National :

Ce projet cadre bien avec la vision de la politique forestière du Bénin 2021-2030 qui stipule que « A l'horizon 2030, le Bénin est un pays vert où les ressources naturelles et forestières sont gérées de manière soutenue et durable pour la conservation de la biodiversité, à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre les changements climatiques et la désertification ». Ce projet à travers les résultats escompté cadre aussi bien avec l'Objectif stratégique 2.1. : Soutenir l'aménagement durable des forêts et des espaces naturels et l'Objectif stratégique 2.2. : Valoriser les ressources forestières pour la contribution à l'économie locale.

La présente proposition est en conformité avec la loi N° 93 -009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin qui stipule en son article 7 que "les forêts privées ou Communautaires sont celles qui font l'objet d'un titre de propriété ou de jouissance au nom d'un particulier ou d'une personne morale de droit privé".

Ce projet permet de répondre à certaines exigences de la loi cadre sur l'environnement en République du Bénin (Loi N° 98-030 du 1er février 1999) qui stipule en ses articles 55 et 56 que les forêts, qu'elles

soient publiques ou privées, sont un patrimoine national qui doit être géré en tenant compte des préoccupations d'environnement de sorte que les fonctions de protection des forêts ne soient pas compromises par les utilisations économiques, sociales ou récréatives. L'article 56 précise que les forêts doivent être protégées contre toutes formes de dégradation, de pollution ou de destruction causées notamment par la surexploitation, le pâturage, les défrichements abusifs et les incendies, les brûlis, les maladies ou l'introduction d'espèces inadaptées.

En outre, ce projet cadre bien avec le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) qui vise entre autres :

- la mobilisation des ressources en faveur du secteur forestier ;
- le maintien des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts dans le cadre de l'aménagement du territoire ;
- l'accroissement de la durabilité du potentiel ligneux, en application des conventions internationales ;
- la promotion de l'approche intégrée de gestion des ressources naturelles du terroir.

Ce projet s'inscrit aussi dans d'autres stratégies et politiques du Ministère en charge des Forêts notamment :

- la Stratégie et le Plan d'Action National pour la conservation de la Biodiversité SPANB 2011-2020 qui vise à travers son objectif 4 de l'Axe 2 l'intégration de tous les îlots forestiers et les zones humides dans le système des Aires Protégées du Bénin d'ici à 2020.
- la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les des Changements Climatiques (2003), qui met l'accent sur l'urgence et la nécessité de la gestion durable des forêts comme mesure d'adaptation aux changements climatiques.

Au plan International :

Le Bénin est signataire d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et de Faune Menacées d'Extinction (CITES); la Convention RAMSAR sur les Zones Humides ; la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Ces différents accords et conventions obligent le Bénin à mettre en œuvre des actions de gestion durable des ressources forestières. Ce projet offre une opportunité pour mobiliser les fonds nécessaires pour mettre en œuvre des actions entrant dans le cadre du respect de ces engagements internationaux relatifs à la conservation des ressources forestières.

1.3. Zone visée

1.3.1. Emplacement géographique

La Vallée du Sitatunga s'étend actuellement entre les longitudes 2°19' et 2°27' Est et les latitudes 6°27' et 6°57' Nord. Elle doit son nom à la présence d'une antilope inféodée aux marécages (le guib d'eau ou Sitatunga, *Tragelaphus speckii*) qui est un animal qui vit en grande partie dans cet écosystème. Elle s'étant sur trois communes du département de l'Atlantique que sont Abomey-Calavi, Sô-Ava et Zè. Les arrondissements concernés ainsi que les villages par arrondissement se trouvant sur l'emprise du PNCVS ainsi que les forêts communautaires sont présentés dans le tableau 1. La carte de la figure 1 présente la localisation géographique du PNCVS. Le PNCVS couvre actuellement une superficie de 70 880 ha répartie sur 11 arrondissements dont 3 dans la Commune d'Abomey-Calavi, 1 dans la Commune de Sô-Ava et 7 dans la commune de Zè. Il regroupe un total de 107 villages.

Il est limité au nord par le département du Zou, au sud par les arrondissements d'Abomey-Calavi et de Ganvié 2. Du côté Est, il touche le département de l'Ouémé et à l'Ouest, la Commune de Toffo dans la partie nord puis les arrondissements de Zè que sont Dodji-Bata et Adjan dans la partie Sud. Le parc fait partie intégrante du site Ramsar 1018.

1.3.2. Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux

De par sa position dans la partie méridionale du Bénin, le PNCVS est caractérisé par un climat de type subéquatorial avec une répartition bimodale des pluies : deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses. Il est toutefois à noter ces dernières années, que la grande saison des pluies se montre un peu tardive et l'intersaison réduite, donnant l'aspect d'une évolution vers une plus longue et unique saison sèche. La grande saison des pluies s'étend annuellement de mi-Mars à Juillet et la petite saison des pluies couvre les mois de septembre et octobre. L'air est quasiment saturé avec une humidité relative maximale sur toute l'année (plus de 95% dans Abomey-Calavi et Zè et 100% toute l'année dans Sô-Ava). Il tombe en moyenne 1093 mm de pluie par an.

La Commune de Sô-Ava, plongée entièrement dans la zone humide affiche 27.3 °C de température en moyenne sur toute l'année. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1187 mm.

L'effectif de la population dans le PNCVS estimée en 2019 est de 239 562 habitants. Les populations sont assez jeunes à plus de 70% de la population à moins de 25 ans. La structure de répartition des âges démontre ainsi une forte proportion de jeunes et d'actifs disponibles.

Conformément aux Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes le projet le prendra systématiquement en compte la problématique hommes femmes. L'égalité entre les sexes sera traitée dans toutes les phases du cycle des projets, y compris la formulation, la mise en œuvre, le suivi, l'examen et l'évaluation des projets. En outre, les besoins et intérêts des femmes et des hommes, y compris leur participation effective et les avantages en termes de résultats, seront pris en compte et promus sur un pied d'égalité dans la mise en œuvre de ce projet. L'intégration de la distinction hommes-femmes» et l'examen des rôles, normes et relations sexospécifiques ainsi que les répercussions potentielles dans le cadre d'une analyse sexospécifique seront pris en compte. Dans sa conception, le projet cherchera à générer des avantages communs pour les hommes et les femmes.

Dans le cadre des Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale (GES), le projet veillera à ce que les cinq principes ci-après soient respectés : Principe 1: Viabilité environnementale ; Principe 2: Viabilité sociale ; Principe 3: Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes ; Principe 4: Bonne gouvernance ; Principe 5: Sécurité du foncier forestier et accès aux ressources forestières

Selon les Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale (GES), le questionnaire de filtrage environnemental et social de l'OIBT a classé le projet est en Catégorie C: risque minime ou nul.

Dans les communes d'Abomey-Calavi et Zè, les principales activités économiques sont l'agriculture et l'élevage, suivi des activités secondaires que sont la pêche, la transformation et l'artisanat, l'exploitation des ressources naturelles, le commerce. Dans la commune de Sô-Ava, les pêcheurs et les agriculteurs constituent plus de 70% de la population de la commune.

A l'instar de nombreuses autres communes du Bénin, les agriculteurs du PNCVS pratiquent encore l'agriculture sur brûlis avec des outils rudimentaires. C'est alors une agriculture de subsistance qui est pratiquée dans les milieux ruraux des trois communes. **La pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis constitue l'une des principales cause de dégradation du PNCVS.** Parmi les spéculations, les cultures vivrières dominent largement avec le maïs et le manioc qui sont à la base de l'alimentation des populations. **La population locale est pauvre et vivant avec moins de 1\$ par jour.**

Les trois principales religions pratiquées dans la zone sont : Les religions traditionnelles, le christianisme et l'islam. La proportion des pratiquants de chacune de ces religions varie d'une commune à une autre. Les pratiquants de l'Islam sont la plupart les Nago et Yoruba qui s'adonnent beaucoup plus aux activités de commerce tournées vers le Nigeria. A contrario, celles pratiquant les religions traditionnelles et le Christianisme s'adonnent à l'agriculture et à la foresterie.

L'agriculture est la première source de richesse du Bénin avec une contribution de plus de 25% au PIB. Elle occupe plus de 55% de la population active. Elle est extensive et itinérante sur brûlis. La pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis est une menace pour l'environnement et une cause de pression foncière. Elle contribue à la dégradation de l'environnement et à la déforestation. D'une manière générale, la dégradation de l'environnement pèse sur l'économie nationale. Selon une évaluation environnementale pays, réalisée pour la République du Bénin par la Banque Mondiale les principales causes sont :

- **Les défrichements non contrôlés à des fins agricoles, pour la culture de coton principalement ;**
- **Les feux de végétation liés à l'agriculture, à l'élevage et à la chasse, qui seraient responsables de la destruction de près de 50 000 hectares de forêts par an ;**
- **La transhumance, notamment transfrontalière, caractérisée par le surpâturage ;**
- **L'exploitation abusive des ressources ligneuses**

La Végétation

Le paysage du PNCVS est caractéristique de celui des zones humides et terroirs riverains du sud Bénin : une diversité de micro-habitats assez diversifié avec les représentants de toutes les formations végétales de la forêt dense aux terres de cultures en passant par différents types de savanes. Des inventaires localisés effectués dans le PNCVS nous informent de l'existence de plus de 400 espèces végétales identifiées parmi lesquelles des essences de haute valeurs biologique, médicinale, traditionnelle et culturelle ou d'importance dans les utilisations de bois d'œuvre et de chauffe. Entre autres, on peut citer : *Ceiba pentandra*, *Adansonia digitata* (le baobab) ; *Milicia excelsa* (Iroko) ; *Albizia adiantifolia* ; *Abizia ferruginea* ; *Zanthoxylum zanthoxyloïdes* (le fagara) ; *Antiaris toxicaria* ; *Vitex doniana* (le prunier noir) ; *Cola gigantea* ; *Dialium guineense* (CREDI-ONG, 2015).

Des milieux bien spécialisés de cet environnement, tels que les forêts denses comptent des espèces presque uniques par genre (124 espèces appartenant à 111 genres répartie dans 50 familles, Hédégbètan (2017) dans Ahomey-Lokpo) alors que les milieux assez perturbés par les actions de l'homme se prêtent à toute une cohorte d'espèces opportunistes ou pionnières.

Sur des sites du PNCVS, des espèces (*Milicia excelsa*, *Millettia warneckei* et *Albizia ferruginea*) de la liste rouge de l'UICN pour le Bénin ont été identifiées comme étant en grand danger de disparition dans la zone et a proposé des mesures pour la gestion de leur population.

Un attribut très important du paysage du PNCVS est l'existence d'une multitude de forêts communautaires de superficies relativement faible intimement associés à la culture des populations riveraines. Ces îlots de forêts sont très riches en biodiversité et en espèces rares et menacées

Tableau 1 : Liste des principales FC (forêts communautaires) dans le PNCVS

N°	Commune	Arrondissement	Village	Forêt communautaire	Superficie (ha)	Observation
1.	Abomey-Calavi	Kpanroun	Avagbé	Bahazoun	49,5	
2.	Abomey-Calavi	Zinvié	Kpotomey	Watôdé	2,3	
3.	Sô-Ava	Ahomey-Lokpo	Kinto-Oudjra	Lifa	12,77	
4.	Sô-Ava	Ahomey-Lokpo	Kinto-Agué	Akpa	14,74	
5.	Sô-Ava	Ahomey-Lokpo	Hêni	Hêni	2,65	

N°	Commune	Arrondissement	Village	Forêt communautaire	Superficie (ha)	Observation
6.	Sô-Ava	Ahomey-Lokpo	Zounkpédé	Avogbé	11,56	
7.	Sô-Ava	Ahomey-Lokpo	Zounkpédé	Sindomey	6,44	
8.	Sô-Ava	Ahomey-Lokpo	Zounkpédé	Ahouanssè	15,33	
9.	Sô-Ava	Ahomey-Lokpo	Ounmè	Komè	9,33	
10.	Sô-Ava	Ahomey-Lokpo	Zounkpédé	Kpoèmey	17,14	
11.	Sô-Ava	Sô-Ava	Nounouizoun	Nounouizoun	75	
12.	Zè	Koundokpoé	Tagnigbadji	Hounzoun	3,9	Dispose d'un PSG
13.	Zè	Zè-Centre	Zannoudji	Zannouzoun	16,7	
14.	Zè	Dawé	Domè - Séko	Domèsékô	18,18	
15.	Zè	Dawé	Domè - Séko	Assanmèzoun	11,42	Dispose d'un PSG
16.	Zè	Hêkanmè	Hêkanmè	Houédozoun	4	Dispose d'un PSG
17.	Zè	Koundokpoé	Tagnigbadji	Zavozoun	4,3	Dispose d'un PSG
18.	Zè	Djigbé	Djigbé	Mounzoun	Non déterminée	
19.	Zè	Sèdjè-Houègoudo	Ayahounta fifadji	Gounnouzou	20	
20.	Zè	Sèdjè-Houègoudo	Houègoudo	Ninkouinzoun	10,45	
21.	Zè	Hêkanmè	Mangassa	Monastère	4,3	
22.	Zè	Sèdjè-Houègoudo	Akpomey	Djèhlitôzoun	53	
Total					363,01	

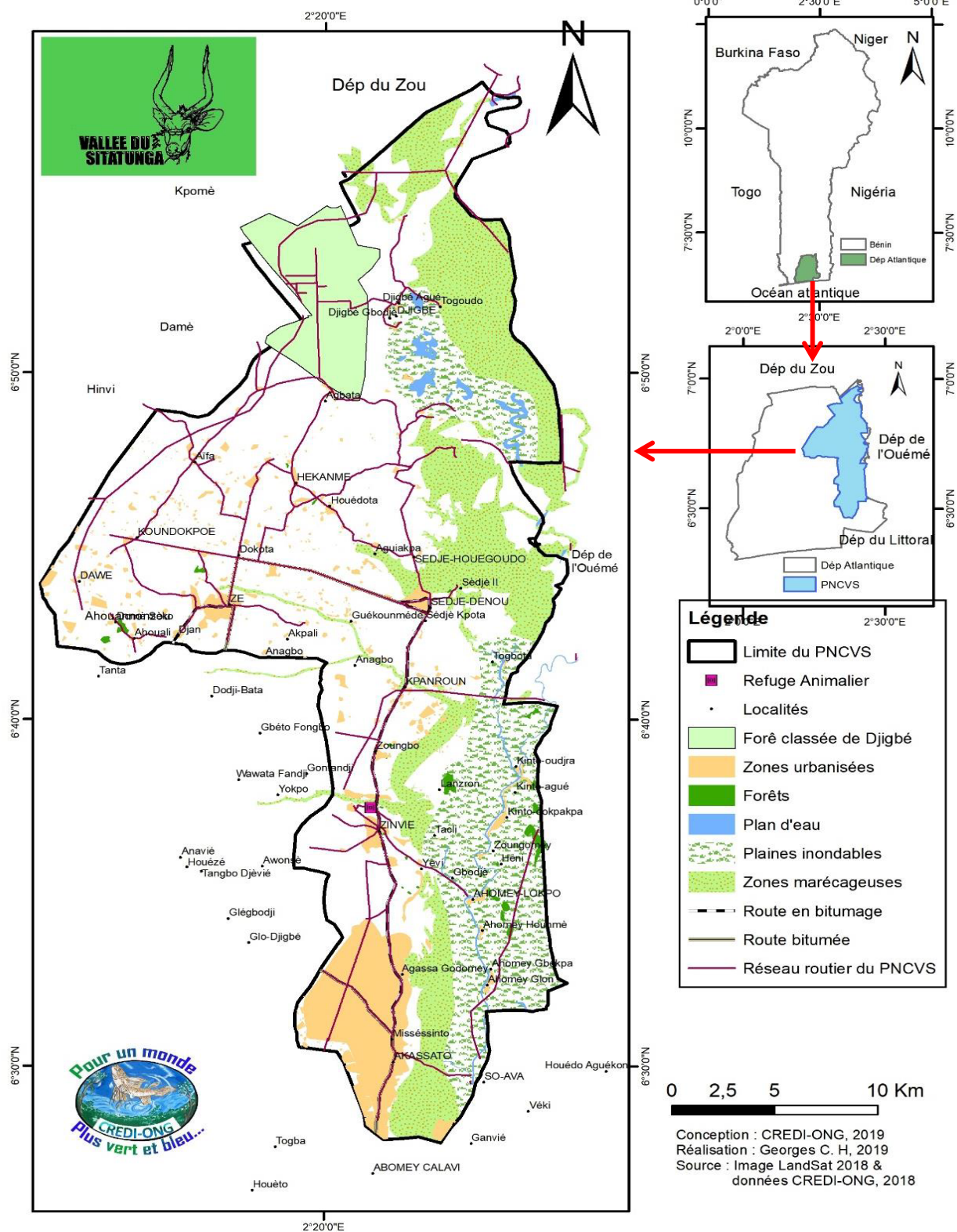


Figure 1 : Carte des ressources naturelles du PNCVS

Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga

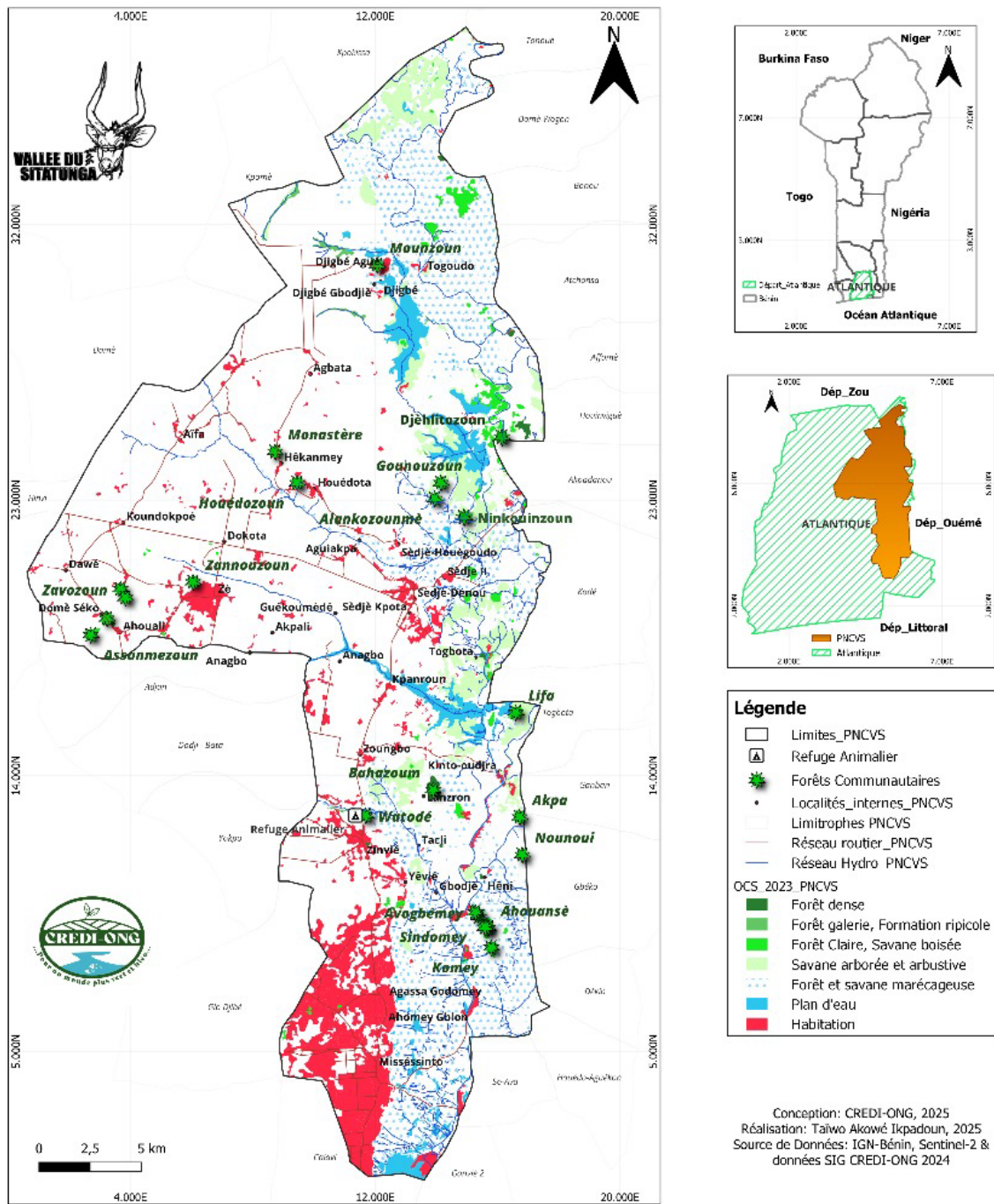


Figure 2 : Carte du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga indiquant les sites du projet.



Photo 1: Aerial photo of a part of the project site to be subjected to forest landscape rehabilitation activities

1.4 Acquis escomptés à l'issue du projet

A la fin du projet, il est attendu :

- La dotation de 22 forêts communautaires de plan simple de gestion. Ceci permettra aux dignitaires et aux propriétaires de définir les modalités de gestion de leurs forêts et de mieux maîtriser et suivre leur gestion ;
- La délimitation et la matérialisation de ces FC, pour éviter tout empiètement et réduire la pression foncière ;
- La réalisation de 100 ha de plantations à but multiple pour contribuer à la satisfaction des besoins des populations locales ;
- Les techniques culturales sont améliorées dans les voisinages immédiats des Forêts communautaires en vue d'augmenter la production agricole sans empiéter sur le domaine forestier
- Le développement des activités alternatives génératrices de revenus pour diversifier et améliorer le revenu des populations locales d'au moins 20 % en vue de réduire le niveau de pauvreté ;
- Le renforcement des capacités d'au moins 100 bénéficiaires au sein des populations riveraines en techniques d'aménagement et de gestion des forêts, et des plantations privées ;
- La forte implication des Autorités Communales à travers la mise en place et le fonctionnement des comités communaux de coordination et de suivi de l'intégration des FC dans le système des Aires Protégées des Communes ;
- L'amélioration de la biodiversité du PNCVS par la plantation des espèces végétales de valeur et la réalisation des lâchers des spécimens de faune CITES appropriés ;
- Le développement des activités liées au reboisement telles que la collecte de semences, la production de plants de qualité, la promotion des plantations de bois de feu afin de répondre aux besoins en bois énergie qui est la principale source d'énergie domestique en milieu rural. Ceci pourra aussi contribuer à améliorer le revenu aussi des populations à la base ;
- Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des acteurs par la création et la formation des membres des Comités Locaux de Gestion des FC au sein des populations riveraines.

A moyen et à long terme, il est attendu une augmentation de la couverture forestière du PNCVS d'une part et d'autre part un accroissement de la production de bois d'œuvre et de bois énergie pour satisfaire les besoins locaux et réduire la dégradation des forêts naturelles.

2. DEUXIEME PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1. Argumentaire

2.1.1. Montage institutionnel et questions organiques

Au Bénin, la gestion des ressources forestières est assurée par les structures étatiques, les Organisations de la Société Civile (OSC), les ONGs et les populations locales. Après l'adoption de la politique forestière nationale instaurant l'approche participative et l'effectivité du processus de décentralisation de l'administration, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont fortement engagées dans la gestion des ressources forestières aux côtés des populations locales.

Le Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré (CREDI-ONG) est une Organisation Non Gouvernementale à but non lucratif régie par la loi 1901. Enregistrée sous le numéro N°2005/0558/ DEP-ATL-LITT/ SG/ SAG-ASSOC du 28 septembre 2005, CREDI-ONG intervient dans trois domaines que sont la promotion de l'agriculture durable, l'éducation à la citoyenneté mondiale et la protection de l'environnement. L'organisation focalise l'essentiel de ses actions sur une gestion durable des zones humides. Dans le cadre de la promotion de la l'aquaculture, CREDI-ONG a créée et anime depuis mars 2006 à Zinvié-Kpotomey une ferme aquacole qui lui sert d'outil pédagogique, de démonstration et d'expérimentation afin de mettre au point des paquets technologiques à vulgariser. A ce titre, CREDI-ONG fait partie de la communauté locale mais bénéficie d'un statut particulier. Avec son rôle de structure promotrice de l'initiative « Vallée du Sitatunga », CREDI-ONG a œuvré avec l'appui des communautés pour l'obtention d'une première reconnaissance officielle de la création de la réserve auprès du conseil communal de la mairie d'Abomey-Calavi en 2010. En 2015 l'initiative est ratifiée par la mairie de Sô-Ava puis en 2018 par la mairie de Zè. Son rôle de facilitateur voire de gestionnaire dans la mise en œuvre de la gestion communautaire de la réserve est évident et indispensable puis l'organisation en a les compétences. **Le présent projet sera mis en œuvre par CREDI ONG qui est l'Agence d'Exécution. Dans ce cadre CREDI ONG sera appuyée par d'autres structures étatiques qui sont les Agences Collaboratrices. Il s'agit de :**

- **La Direction Générales des Eaux, Forêts et Chasse à travers l'Inspection Forestière de Atlantique-Littoral est l'Administration forestière déconcentrée chargée d'élaborer ou d'appliquer au niveau local les politiques, stratégies de l'Etat et les programmes nationaux en matière de gestion durable des forêts. Elle est la structure étatique territorialement compétente pour gérer les ressources forestières. Elle est l'Agence Collaboratrice du Projet. Elle n'exécute pas les actions du projet mais les accompagne. Elle représente l'Agence Collaboratrice.**
- le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) qui assure la gestion des parcs nationaux et de leurs zones cynégétiques. Il représente l'Etat dans les systèmes de gestion des aires protégées. C'est un partenaire stratégique dans la reconnaissance du PNCVS dans le système national des Aires Protégées et les labels futurs.
- l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) : Elle représente le point Focal National pour la gestion de la Convention sur les Zones Humides (Convention Ramsar au Bénin. Elle développe les politiques, stratégies et plans de gestion des Sites Ramsar au Bénin. Elle sera associée à ce projet pour veiller à la conformité avec les stratégies et plans de gestion des zones humides et la synergie avec les différentes actions en cours.
- **Les Communes d'Abomey-Calavi, de Zè et de So-Ava qui abritent le PNCVS sont les partenaires qui vont assurer la gouvernance et la pérennisation des actions du projet**
- **Dans sa mise en œuvre, le projet va mettre en place des organes locaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit notamment les Comités Locaux de Gestion des Forêts Communautaires (CLGFC) et les Comités Communaux de coordination et de suivi de l'intégration des forêts communautaires (CCSIF). Les capacités de ces Comités seront renforcées de manière qu'à la fin du projet ces Comités vont jouer un rôle important dans la pérennisation des acquis et des résultats, et la poursuite des travaux après projet**

Pour suivre la gestion et la mise en œuvre du projet, il sera mis en place un Comité Directeur du Projet (CDP) qui va aussi appuyer l'AE. Ce CDP sera composé de la DGEFC, et du représentant de chacune des trois Communes, des dignitaires et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

2.1.2. Analyse des acteurs

Plusieurs catégories d'acteurs interviennent dans la vallée du Situnga. On distingue trois catégories d'acteurs :

- Les acteurs primaires directement concernés par la gestion durable des FC : Il s'agit :
 - des Autorités traditionnelles regroupant les dignitaires, chefs traditionnels, chefs de villages, Rois, Chefs de terre, Chefs de collectivités, les propriétaires terriens. Ce sont les gestionnaires et les propriétaires des forêts communautaires. Leur vie et leur autorité dépendent des ressources naturelles ;
 - des Communautés ou populations locales comprenant les hommes, les femmes et les enfants qui peuvent avoir accès aux llots forestier et prélever les ressources naturelles dans la Vallée du Situnga ;
 - des agriculteurs riverains des forêts communautaires Ils mènent des activités agricoles aux abords immédiats des forêts et peuvent avoir d'impacts sur ces forêts ;
 - La confrérie des chasseurs.
- Au nombre des acteurs secondaires concernés, on a :
 - Les Communes. Elles sont chargées du développement et de la gestion durable des ressources de la Commune. Ce sont des acteurs qui vont appuyer la mise en œuvre du projet sur les plans institutionnels et financiers. En effet les Autorités communales ont fortement approuvé le projet et s'engagent à l'appuyer en délivrant la lettre d'endossement et de cofinancement qui figurent en annexe 4. Ce sont des acteurs très importants dans la pérennisation des actions du projet ;
 - **Le CENAGREF (Centre National de Gestion des Réserves de Faunes). C'est une structure de l'Etat qui appui la création des Parcs et Aires protégées**
 - L'Administration Forestière qui est l'agence collaboratrice qui appui institutionnellement projet ;
 - L'Agence Béninoise pour l'Environnement qui est aussi un acteur institutionnel ;
- Les acteurs tertiaires regroupent l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) (Atlantique) et les ONGs de développement actives dans la zone d'intervention du projet

Le projet est élaboré de manière participative. Théoriquement, toutes les parties prenantes sont d'accord avec le projet. Mais si des parties prenantes opposées se présentent au cours de la mise en œuvre du projet, elles seront gérées par le biais de la sensibilisation et du renforcement des capacités en tenant compte de leurs intérêts et en élaborant des approches alternatives.

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
Acteurs primaires				
Autorités traditionnelles : (Dignitaires, Chefs traditionnels, chefs de villages, Rois, Chefs de terre, Chefs de collectivités, Propriétaire terriens,	Garants et gestionnaires des forêts communautaires du PCNVS, Ces autorités assurent la protection, définissent les règles d'accès aux forêts communautaires, de gestion des ressources.	Capacité insuffisante pour assurer la conservation des FC dans le contexte actuel. Réduction de leur pouvoir. Base des moyens d'existence menacée. Attendent de voir les FC dotées de plan de gestion et de titre de reconnaissance légale	Autorités influentes dans le village. Détenteurs de savoirs locaux dans la conservation des Ressources naturelles et des FC. Forte volonté pour une gestion participative Garant des forêts et de la culture endogène Garant de la cohésion social Rôle important dans le	Premiers bénéficiaires du projet, ils seront appuyés par le projet en termes de renforcement des capacités pour une gestion durable des forêts communautaires et sacrées. Ils faciliteront la mise en place des Comités locaux de gestion des FC (CLGFC) et les activités dans les FC

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
			développement culturel	
Les communautés ou populations locales	Usagers composés d'hommes, de femmes et des enfants du village qui vivent aux dépens des ressources forestières	Manque de moyen pour assurer une exploitation durable des ressources et une conservation des FC, Acteurs exerçant diverses pressions sur les lf. Baisse de leurs moyens de subsistance	Forte potentialité de développement des AGR pour préserver les FC. Attendent impatiemment la mise en œuvre du projet. Forte volonté pour une gestion durable des Forêts	Premiers bénéficiaires et acteurs directs pour la mise en œuvre des activités de développement et des activités alternatives génératrices de revenus du projet. Utilisateurs des ressources naturelles
Les agriculteurs riverains des forêts communautaires	Groupe actif composé des riverains des forêts communautaires, ils tirent des revenus de leurs activités agricoles	Besoin d'augmenter la production agricole. Manque de moyen pour appliquer les techniques améliorées de production ; empiètent ou grignotent sur les forêts communautaires	Comprennent l'importance des forêts communautaires. volonté à adopter les techniques améliorées de production. Favorables au changement de comportement	Premiers acteurs et bénéficiaires des activités de renforcement des capacités du projet et de facilitation de la délimitation des FC.
Confrérie des Chasseurs de la Vallée	Les chasseurs constituent un groupe cible d'intérêt particulier et stratégique dans le contexte actuel des problématiques du PNCVS.	Besoins d'un aménagement et d'une gestion durable de l'habitat de la faune pour assurer la survie de la faune dans l'écosystème	Maîtrise les zones du PNCVS. Forte volonté pour l'élevage du gibier	Premiers acteurs et bénéficiaires des activités de renforcement des capacités du projet. Les Chasseurs vont faciliter la création des zones de chasse et la restauration de l'écosystème.
Acteurs secondaires				
Les Autorités Communales	Chargées de gérer le foncier, de produire et d'appliquer des plans de développement des Communes.	Connaissances limitées des potentialités des sites, faible exploitation des opportunités de développement Capacité insuffisante à opérer une planification des ressources naturelles	Exercent une autorité et ont une influence forte dans la gestion des terres. Fortement engagées pour une gestion durable des FC	Collaborer pour la sécurisation foncière des FC et l'affectation des ressources pour la mise en œuvre du projet (voir les lettres d'endossement et de cofinancement en Annexe 4). Appuyer la mise en place des Comités Communaux de suivi de l'Intégration des FC
Les Associations Villageoises de Gestion de l'Environnement (AVGE)	Les AVGE sont des organes de gestion à l'échelle villageoise. Elles réunissent l'ensemble des habitants de chaque village	Difficultés pour mobiliser les ressources financières afin de faire face aux défis et problèmes environnementaux du PCNV	Maîtrise des défis et problèmes environnementaux du PCNV	Collaborer à la sensibilisation des actions du projet. Partenaires à consulter dans la mise en œuvre des actions du projet

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
	autour des questions environnementales en général			
Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse	Représentée dans toutes les communes d'intervention du projet. Chargée de l'application de la politique forestière nationale, des lois et règlements relatifs à la gestion durable des ressources forestières	Manque de moyens suffisants pour appuyer la gestion durable des forêts communautaires Peu d'intérêt à la gestion des FS par le passé	Comprend de plus en plus l'importance et les potentialités des forêts Communautaires	Appuyer l'élaboration et la validation des plans de gestion des FC. Appuyer la mise en œuvre des plans de gestion. Partenaire d'appui pour accéder à des sources de financement Partenaire d'appui pour l'application de la loi
Agence Béninoise pour l'Environnement	Autorité compétente chargée de la gestion de la Convention des sites RAMSAR au Bénin. Elabore des plans de développement des sites RAMSAR du Bénin	Insuffisance de moyens pour assurer la conservation et la gestion durable des zones humides d'importance internationale. Préoccupée par les questions de dégradation des ressources naturelles des sites RAMSAR.	Forte volonté pour la conservation des ressources naturelles des zones humides.	Institution partenaire qui veillera à la conformité environnementale des actions du projet. Appui à la mise en œuvre institutionnelle du projet
Le CENAGREF (Centre National de Gestion des Réserves de Faunes)	Autorité compétente chargée de la gestion des Réserves de faune	Intéressé par la création du PNCVS au Sud du Bénin	Forte volonté pour la récréation d'un Parc au Sud du Bénin. Bonne maîtrise de la gestion des réserves de faune	Partenaire stratégique dans la reconnaissance du PNCVS dans le système national et les labels futurs Partenaire d'appui pour accéder à des sources de financement
Acteurs tertiaires				
Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) (Atlantique)	Structure de l'Etat qui assure le développement rural et agricole	Concernées par la dégradation des zones riveraines des forêts communautaires et la baisse de la production agricole.	Compétente pour renforcement des capacités dans Systèmes Améliorés de Production.	Collaborer avec l'équipe du projet pour renforcer les capacités des agriculteurs riverains des forêts communautaires
ONGs de développement	Activement impliquées dans la mise en œuvre d'activités de développement rural.	Manque de moyens et de compétences dans la planification des activités de développement rural durable.	Bonnes expériences du travail dans les zones d'interventions du projet	Sous-traitance des activités de développement, de renforcement des capacités des bénéficiaires directs et de partage des expériences.

2.1.3. Analyse du problème

Le principal problème rencontré dans le Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga (PNCVS) est la surexploitation des ressources naturelles qui entraînent la dégradation de tout l'écosystème. En effet, la Vallée du Sitatunga compte aujourd'hui près de 240 000 habitants, vivant à plus de 70% de l'agriculture. Malheureusement, peu d'agriculteurs arrivent à ce jour à sortir de la précarité et de la pauvreté. **Les faibles capacités de production des producteurs, la baisse de la fertilité des sols, le faible niveau de formation, les faibles bénéfices générés, pour ne citer que ceux-là obligent les communautés riveraines à une forte dépendance des ressources naturelles pour subvenir à leurs besoins vitaux. Elles les prélèvent alors de façon anarchique, parce qu'elles les considèrent souvent comme inépuisables. Les forêts communautaires qui s'y trouvent n'ont pas de plan simple de gestion. Cette situation enclenche un cercle vicieux rendant chaque jour les communautés de moins en moins résilientes et donc plus vulnérables.** Ceci est confirmé par le Plan d'Aménagement et de Gestion qui a identifié comme risques écologiques au sein du PNCVS, l'agriculture, la chasse, la transhumance, les exploitations forestières et de carrières ainsi que l'urbanisation.

Cette situation de précarité des populations et leur dépendance vis-à-vis des ressources naturelles s'accroît année après année par les effets d'une transhumance mal organisée et désastreuse, une mauvaise gouvernance dans la gestion et le contrôle des ressources naturelles. **En conséquence, on note une dégradation croissante de tout l'écosystème. Les trois principales causes sont les suivantes :**

a) Surexploitation des ressources forestières de la Vallée du Sitatunga

Les 22 forêts communautaires(FC) situées dans le PNCVS ne sont pas dotées d'outil de gestion comme les forêts classées. Elles subissent une forte dégradation à cause de la baisse du pouvoir des dignitaires traditionnels malgré leur volonté à les conserver. Les forêts ne résistent plus aux différentes pressions anthropiques qu'elles subissent. La forte densité de la population humaine dans la vallée du Sitatunga a affecté négativement les ressources forestières. La satisfaction des besoins en produits Forestiers ligneux qui se faisait à partir des ressources du terroir s'est étendue aux forêts communautaires. Cette situation a conduit à une surexploitation des ressources disponibles et par conséquent à la dégradation des forêts. Le potentiel existant de ces forêts n'est pas connu Les limites des îlots forestiers ne sont pas clairement matérialisées et les agriculteurs riverains en quête de terres cultivables pour augmenter leur production y font des incursions ou des empiètements. En raison de l'absence de titre de propriété sur ces FC, de l'érosion des pouvoirs de leurs gestionnaires et de leur pauvreté, on assiste à des conflits domaniaux, à des morcellements suivis de vente de portion des terres abritant des forêts. L'élaboration des outils de gestion (plans simples d'aménagement de gestion,) l'amélioration des techniques culturales et le développement du reboisement contribueront à réduire les pressions sur les FC.

b) Faible valorisation des potentialités de la Vallée du Sitatunga

Les populations locales tirent leurs principaux revenus de l'agriculture et des ressources forestières. Mais il existe aussi d'autres possibilités d'amélioration de leurs revenus à partir des ressources naturelles qu'elles ignorent. Les connaissances limitées des possibilités de valorisation des ressources naturelles, et la non existence des moyens de valorisation des potentialités maintiennent les populations locales dans un cercle vicieux de pauvreté avec comme conséquence une dégradation des ressources naturelles et une déforestation continue. Ce projet brisera ce cercle vicieux par une meilleure connaissance de différentes possibilités de valorisation par le développement des activités génératrices de revenus. En conséquence, le projet permettra de diversifier les sources de revenus et d'améliorer les moyens d'existence des populations tout en conservant les ressources forestières.

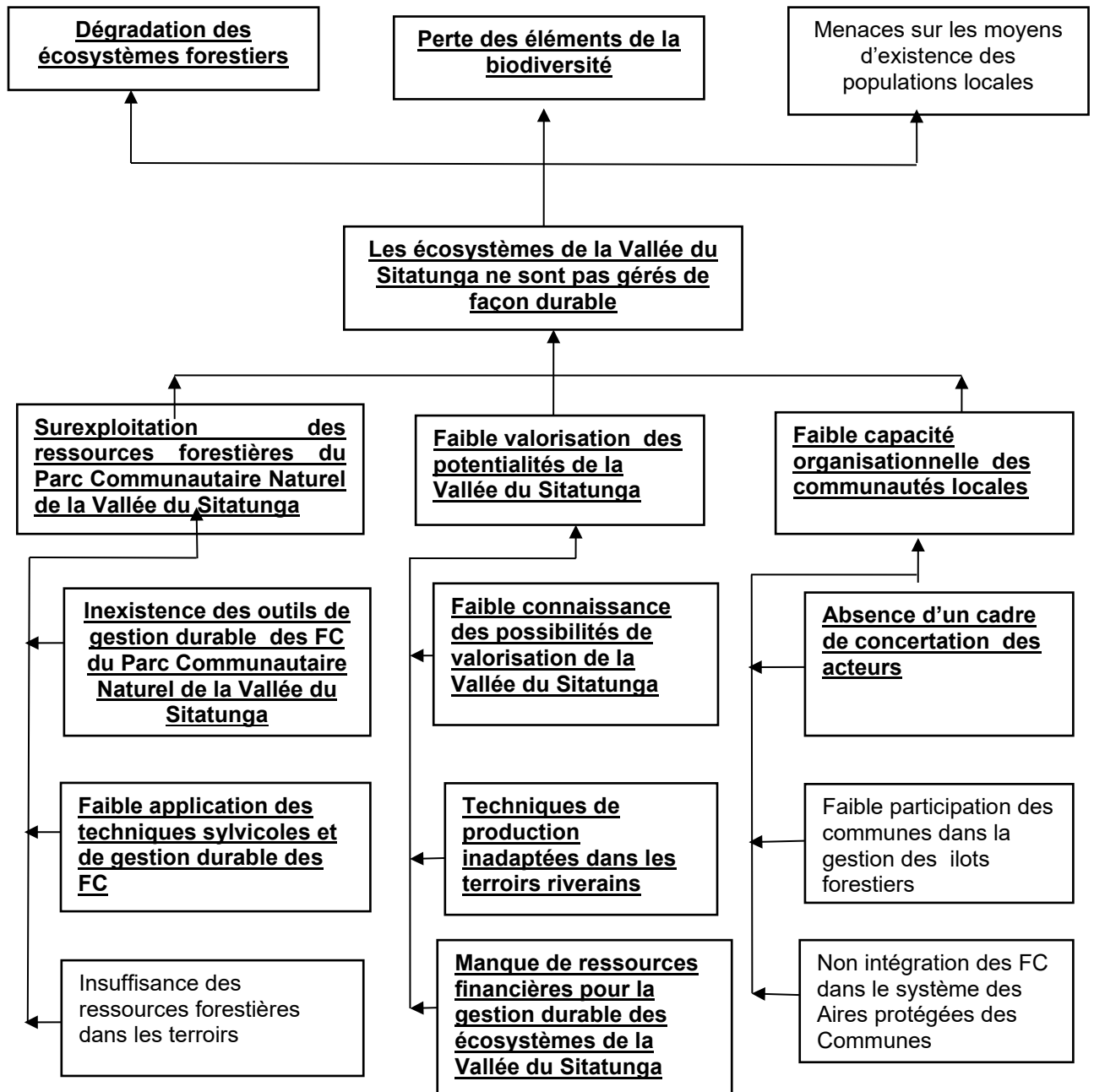
c) Faible capacité organisationnelle des communautés locales

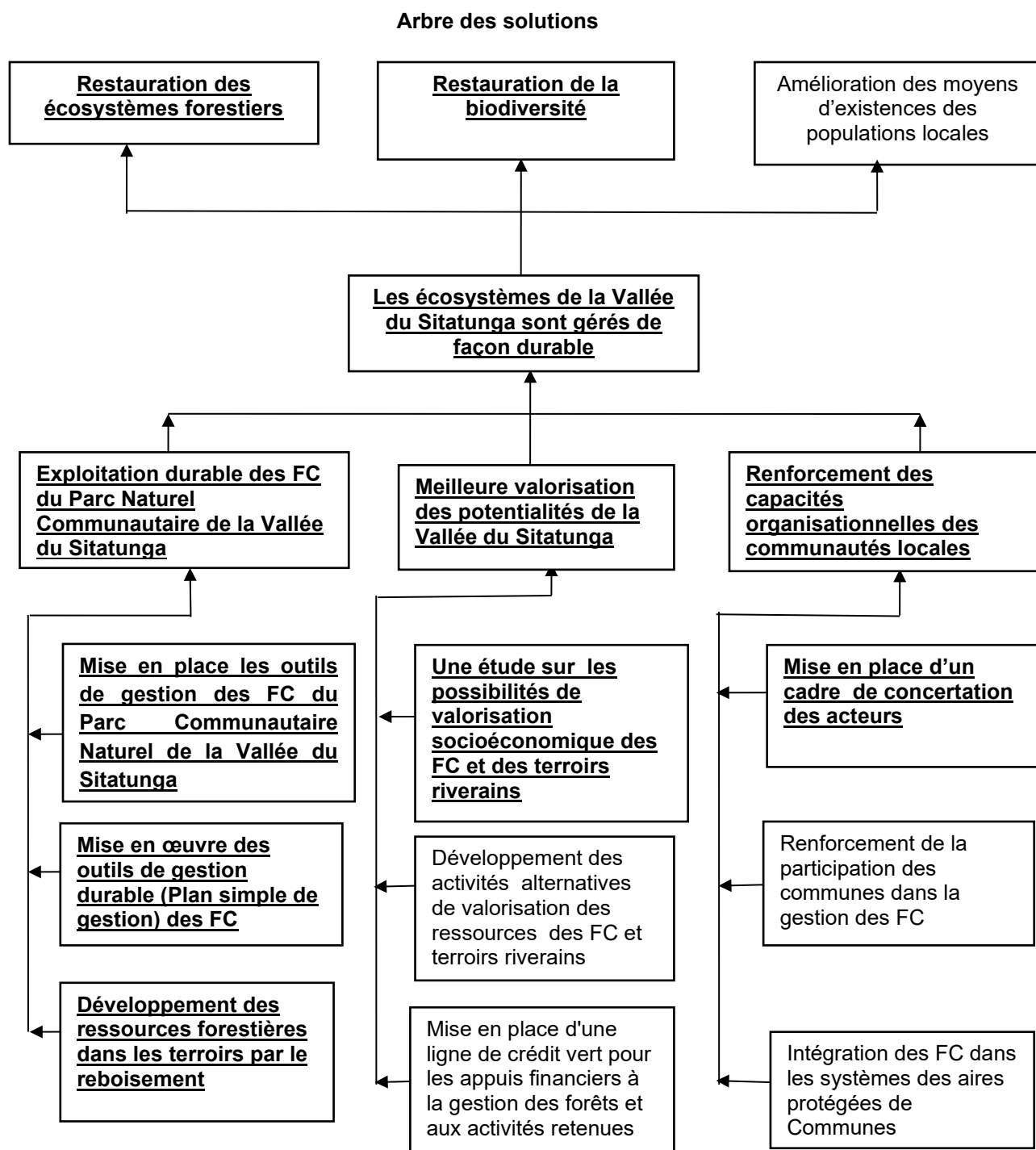
Les communautés locales qui gèrent les ressources naturelles ne sont pas organisées en groupement d'intérêts pour défendre leurs causes. Elles agissent en rang dispersées. Les Autorités communales chargées du développement local ne leur accordent pas toute l'attention qu'elles méritent. Elles sont très peu impliquées dans la gestion des forêts. En conséquence, ces forêts ne sont pas prises en compte dans la plupart des cas dans les Plans de Développement Communal (PDC). **Par ailleurs, l'absence de dispositifs de concertation et d'échange entre les acteurs chargés de la gestion des FC a favorisé aussi leur dégradation.** En conséquence on assiste à une dégradation

voire disparition des forêts communautaires avec une perte de la biodiversité et une réduction des moyens de subsistance des communautés locales.

La mise en œuvre de ce projet permettra de résoudre les problèmes sus évoqués afin d'arrêter le processus de dégradation et d'amorcer une gestion durable du PNCVS.

Arbre des problèmes





2.1.4. Grille du cadre logique

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses de travail
<u>Objectif de développement :</u> Contribuer à la gestion durable du Parc Naturel Communautaire de la vallée du Sitatunga au Sud du Bénin	<u>Indicateurs d'impact</u> - D'ici à 2030, le processus de dégradation des écosystèmes vallée du Sitatunga au sud du Bénin est réduit d'au moins 30% ; - A la fin du projet, les revenus des populations dépendant des ressources forestières sont améliorés d'au moins 20% ; <u>D'ici à 2030, le paysage forestier du PNCVS est restauré ;</u> <u>D'ici à 2030, la biodiversité du PNCVS est restaurée.</u>	- Images satellites, photos aériennes, carte de végétation ; - Rapports de la DGEFC sur les ressources forestières - Rapports de mise en œuvre du projet	- La gestion durable des écosystèmes des zones humides demeure une priorité nationale ; - Les changements climatiques n'affectent pas outre mesure les écosystèmes ; - Les moyens d'existence liés aux ressources forestières sont compétitifs
<u>Objectif spécifique</u> Assurer la restauration des paysages forestiers de la vallée du Sitatunga par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales.	<u>Indicateurs d'acquis</u> - A la fin du projet, 22 forêts communautaires sont dotées d'outils de gestion opérationnels ; - A la fin du projet, les revenus tirés des forêts communautaires sont accrus de 20% ; <u>A la fin du projet un cadre de concertation des communautés locales est mis en place et fonctionnel.</u>	- Les différents rapports du projet - Interview-enquêtes au niveau des acteurs - Document de gestion des forêts communautaires	- La gestion durable des forêts communautaires demeure une priorité des acteurs à la base ; - Adhésion effective des différents acteurs aux objectifs du projet
<u>Produit 1</u> <u>Les FC du PNCVS sont dotées d'outils de gestion et gérées de façon durable</u>	<u>Indicateurs de produit</u> - A la fin de la 2^{ème} année, les plans simples de gestion de 22 forêts sont élaborés et validés de manière participative, - A la fin de la 2^{ème} année, les limites des 22 forêts communautaires sont connues et matérialisées - A la fin du projet au moins 100 ha des plantations sont réalisés et 22 forêts communautaires enrichies	- Documents de plan de gestion des forêts communautaires ; - Rapports d'activités du projet - Superficies des plantations réalisées ; - Densité des plants autochtones d'enrichissement introduits	- Les populations locales adhèrent aux objectifs du projet, - Approche participative et itérative respectée - Les bénéficiaires suivent les approches mises en place
<u>Produit 2</u> <u>Les potentialités de valorisation de la Vallée du Sitatunga par les populations locales sont connues et appliquées</u>	<u>Indicateurs de produit</u> - A la fin de la 1^{ère} année les possibilités de valorisation socioéconomiques des FC et de leurs terroirs riverains sont connues ; <u>Les revenus tirés des FC et du terroir sont accrus de 20% au bout de la troisième année de projet.</u> - A la fin de la 2^{ème} année, les mécanismes de financement durable des forêts communautaires sont connus et mis en œuvre	<u>Etude sur les possibilités de valorisation socioéconomiques des FC et de leurs terroirs riverains</u> <u>Nombre de séance et de participants aux séances de formation</u> - Nombre de mécanismes de financement durable et de valorisation des	- disponibilité à participer aux séances et Réceptivité aux informations données, - Volonté des populations locales à mettre en œuvre les nouveaux mécanismes de financement et de valorisation

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses de travail
		forêts communautaires identifiés et mis en application	- Ressources financières disponibles
Produit 3 <u>Les capacités organisationnelles des communautés locales sont renforcées</u>	Indicateurs de produit • <u>A la fin du projet, les cadres de concertation des acteurs locaux sont mis en place et fonctionnels ;</u> • <u>A la fin de la 1^{ère} année tous les acteurs sont sensibilisés sur la conservation des forêts communautaires et la participation aux réunions des cadre de conservation ;</u> • A la fin du projet 22 forêts communautaires en cours d'aménagement sont intégrées dans le système des Aires Protégées des communes.	- <u>Document de création du cadre de concertation des communautés locales ;</u> - <u>PV de réunion du bureau de cadre de concertation et des organes déconcentrés ;</u> - <u>Rapports d'activités du projet.</u> - Acte d'intégration des forêts communautaires dans le système des Aires Protégées des Communales.	- Les différents acteurs jouent leurs rôles. - Respect du processus d'intégration.

2.2. Objectifs

2.2.1. Objectif de développement et indicateurs d'impacts

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion durable de la vallée du Sitatunga au Sud du Bénin.

Indicateurs

- D'ici à 2030, le processus de dégradation des écosystèmes vallée du Sitatunga au sud du Bénin est réduit d'au moins 30% ;
- A la fin du projet, les revenus des populations dépendant des ressources forestières sont améliorés d'au moins 20% ;
- D'ici à 2030, le paysage forestier du PNCVS s'est accru d'au moins 10% ;
- **D'ici à 2030, la biodiversité du PNCVS est restaurée.**

2.2.2. Objectif spécifique et indicateurs d'acquis

L'objectif spécifique du projet est d'assurer la restauration des paysages forestiers de la vallée du Sitatunga par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales.

Indicateurs

- A la fin du projet, 22 forêts communautaires sont dotées d'outils de gestion opérationnels ;
- A la fin du projet, les revenus tirés des FC sont accrus de 20% ;
- **A la fin du projet, 22 des forêts communautaires sont dotées de cadres de concertation.**

3. TROISIEME PARTIE: DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

3.1 Produits et activités

3.1.1. Produits

Trois produits sont attendus de la mise en œuvre du présent projet.

Produit 1 : Les FC du PNCVS sont dotées d'outils de gestion et gérées de façon durable;

Produit 2: Les potentialités de valorisation de la Vallée du Sitatunga par les populations locales sont connues et appliquées;

Produit 3: Les capacités organisationnelles des communautés locales sont renforcées.

3.1.2. Activités

Pour obtenir les produits, les activités suivantes seront réalisées :

Produit 1 : Les FC du PNCVS sont dotées d'outils de gestion et gérées de façon durable;

Activité 1.1 : Elaborer et valider les plans simples de gestion des 22 FC ;

Activité 1.2 : Mettre en œuvre les plans simples de gestion ;

Activité 1.3 : **Appuyer les activités de reboisement dans le terroir et d'enrichissement des FC;**

Produit 2: Les potentialités de valorisation de la Vallée du Sitatunga par les populations locales sont connues et appliquées

Activité 2.1 : **Réaliser une étude sur les possibilités de valorisation socioéconomiques des FC :**

Activité 2.2 : Appuyer la mise en œuvre des activités alternatives génératrices de revenus au niveau des FC et terroirs riverains ;

Activité 2.3: Identifier et mettre en place les mécanismes de financement durable pour les activités alternatives et la gestion des FC.

Produit 3: Les capacités organisationnelles des communautés locales sont renforcées

Activité 3.1: **Mettre en place les cadres de concertation des acteurs locaux au niveau des FC et du PNCVS ;**

Activité 3.2 : **Rendre fonctionnels les cadres de concertation des acteurs locaux ;**

Activité 3.3 : Intégrer les FC dans le système des aires protégées des Communes

Activité 3.4 : Initier les activités d'intégration du PNCVS dans le système des Aire protégée du Bénin

Produit 4. La bonne Gestion du projet est assurée

Activité 4 1 : Mettre en place l'équipe du projet et le Comité Directeur du Projet

Activité 4.2 : Organiser un atelier de lancement du Projet

Activité 4.3 : Faire la mise en œuvre, le suivi-évaluation et le rapportage des activités du projet

Activité 4.4 : Organiser un atelier de clôture du projet

3.2 Démarches et méthodes de mise en œuvre

Ce projet se propose de réduire la dégradation de l'écosystème du PNCVS en s'attaquant aux principales causes identifiées. Les forêts communautaires étant la propriété des communautés locales, leur restauration et gestion durable passe nécessairement par l'adoption d'une démarche participative. Le projet va œuvrer en collaboration avec tous les acteurs concernés par la gestion des FC. Toutes les étapes seront exécutées selon une approche participative et inclusive. C'est pour cela que l'approche Information Education et Communication (IEC) sera privilégiée à toutes les étapes du processus. Ce qui permettra à tous les acteurs du projet d'avoir la même vision et d'œuvrer en synergie afin d'obtenir les résultats escomptés. De façon pratique **les six principes des Lignes Directrices de l'OIBT pour la Restauration des Paysages Forestiers en milieu tropical mis au point par le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers seront appliqués. En plus la Méthodologie**

d'Évaluation des Opportunités de Restauration des paysages forestiers (MEOR) sera aussi appliquée. En effet la restauration des paysages forestiers est le processus de long terme qui permet de regagner la fonctionnalité écologique et d'améliorer le bien-être humain au sein des paysages forestiers déboisés ou dégradés. Elle porte sur les « forêts » parce qu'il s'agit d'augmenter le nombre et/ou la santé des arbres dans une région. Elle porte sur les « paysages » parce qu'elle implique des bassins versants, des territoires ou même des pays entiers dans lesquels de nombreuses utilisations des terres interagissent. Elle porte sur la « restauration » parce qu'elle implique de rétablir la productivité biologique d'une région afin d'obtenir tous les avantages possibles pour ses habitants.

La restauration des paysages forestiers constitue une démarche intégratrice s'appliquant à la totalité d'un paysage qui peut aider à inverser le processus de dégradation des sols, à accroître le stockage du carbone, à conserver la biodiversité et à créer des moyens d'existence viables pour les communautés locales. L'approche méthodologique sera basée sur les six principes des Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical de l'OIBT. Il s'agit de : Principe 1: Priorité aux paysages ; Principe 2: Mobilisation des parties prenantes et appui à la gouvernance participative ; Principe 3: Rétablissement de fonctions multiples pour obtenir des avantages multiples ; Principe 4: Maintien et valorisation des écosystèmes naturels au sein des paysages ; Principe 5: Adaptation au contexte local par divers moyens ; Principe 6: Gestion agile favorisant la résilience à long terme.

La mise en œuvre de ce projet sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, de socio économistes géographes/cartographes, de spécialistes en gestion intégrée des zones humides, des Agents de développement local, avec la participation des populations locales et des gestionnaires des forêts sacrées et la collaboration des Autorités Communales et de l'Administration Forestière. Les études spécifiques feront l'objet d'une consultation. La mise en œuvre de ce projet se fera en trois étapes selon les produits :

3.2.1. Exploitation durable des ressources des FC du PNCVS

L'exploitation durable des ressources des FC passe par l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de gestion notamment les Plan Simple de Gestion.

Les outils de gestion seront élaborés à partir de la première année du projet et mis en œuvre de manière participative. Pour ce faire, la stratégie proposée consiste à :

- élaborer les plans simples de gestion des FC à travers les services des consultants. Des ONGs partenaires ou consultants individuels bien expérimentés seront recrutés pour élaborer lesdits plans des FC. Ces plans seront par la suite validés à plusieurs niveaux par les instances compétentes et les certificats de conformité environnementale seront délivrés par les structures compétentes. La mise en œuvre des prescriptions des plans simples de gestion (comprenant les activités de reboisement, de protection, d'enrichissement, de plantation) se fera de façon conjointe par l'équipe du projet avec l'appui des communautés. Les aspects relatifs à la matérialisation des limites des FC seront pris en compte dans la mise en œuvre desdits plans ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux pour améliorer les systèmes de production dans les terroirs riverains par un inventaire des techniques appropriées et un appui à leur mise en œuvre ;
- Améliorer les potentialités en produits forestier ligneux par des reboisements aussi bien dans les terroirs qu'en FC et un enrichissement de ces dernières.

Toutes ces activités seront réalisées de manière participative et inclusive avec les populations locales.

3.2.2. Les potentialités de valorisation de la Vallée du Sitatunga par les populations locales sont connues et appliquées;

Le niveau de pauvreté des populations riveraines est un facteur limitant pour la gestion durable des FC. L'instinct de survie amène parfois les gestionnaires des FC à surexploiter les ressources des FC ou même à vendre des portions de terres des FC. Ce second produit est une approche de réduction de la pauvreté et des diverses pressions exercées sur les FC par les populations riveraines.. A travers ce produit, le projet va diversifier les sources de revenus des usagers par le développement des activités génératrices de revenus en vue de réduire la pauvreté et par conséquent la pression sur les ressources forestières. Il s'agira d'approfondir la faisabilité des activités identifiées par les acteurs locaux. Ce sont les activités telles que la production de potamoporcs, de lapins, d'aulacodes d'escargots etc... Un accent

particulier sera mis sur les activités du reboisement économique c'est à dire la production de bois de services et de bois de feu à travers les plantations dans les terroirs riverains.

Pour ce faire, une étude sur la rentabilité socio-économique et le plan d'affaires sera réalisée dès la première année de mise en œuvre du projet. Ensuite les bénéficiaires clés seront sélectionnés et formés. Les moyens nécessaires pour initier ces activités seront mis à la disposition des bénéficiaires sous forme de prêt c'est-à-dire des microcrédits verts. **Ces prêts ne seront pas gérés par l'Agence d'exécution projet. Mais par une structure de Microfinance. Les 10000 USD servent de garanti auprès de la structure de microfinance** En fin de cycle, le capital de départ mis à disposition de chaque bénéficiaire sera récupéré et attribué à d'autres bénéficiaires ainsi de suite. L'application de ce principe assurera un financement durable et continu des activités dans les terroirs riverains pour réduire la pauvreté et les pressions subséquentes sur les ressources forestières.

3.2.3. Les capacités organisationnelles des communautés locales sont renforcées.

Les communautés locales ne sont pas organisées en groupements ou associations pour défendre leurs intérêts. Elles vont en rangs dispersés Cette situation ne favorise l'appui des partenaires. Pour remédier à cette situation, la stratégie proposée par le projet consiste en la mise en place d'organes de gestion tels que le Comité Local de Gestion de la Forêt Communautaire (CLGFC) au niveau de chaque FC et un Comité Communal de Coordination et de Suivi de l'Intégration de la Forêt Communautaires (CCSIF) au niveau des Communes. Ces organes assureront les procédures de reconnaissance légale, de l'intégration des FC au domaine forestier permanent de la Commune. A la fin du projet, ces organes vont assurer la pérennisation des acquis et la poursuite des travaux.

3.3 Plan des travaux

Produits/Activités	Responsable/ collaborateur	Plan des travaux											
		Année 1				Année 2				Année 3			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Produit 1 : <u>Les FC du PNCVS sont dotées d'outils de gestion et gérées de façon durable</u>													
Activité 1.1 : Elaborer et valider les plans simples de gestion des 22 FC	Consultant / Coordonnateur du projet												
Activité 1.2 : Mettre en œuvre les plans simples de gestion	<u>Coordonnateur de Projet / Communautés</u>												
Activité 1.3 : <u>Appuyer les activités de reboisement dans le terroir et d'enrichissement des FC;</u>	<u>Communautés/ Coordonnateur de Projet</u>												
Produit 2: <u>Les potentialités de valorisation de la Vallée du Sitatunga par les populations locales sont connues et appliquées</u>													
Activité 2.1 : <u>Réaliser une étude sur les possibilités de valorisation socioéconomiques des FC ;</u>	Consultant / Coordonnateur du projet												
Activité 2.2 : Appuyer la mise en œuvre des activités alternatives génératrices de revenus au niveau des FC et terroirs riverains	<u>Consultant / Communautés locales</u>												
Activité 2.3: Identifier et mettre en place les mécanismes de financement durable pour les activités alternatives et la gestion des FC	Coordonnateur du projet/Structures de Financement Décentralisée												
Produit 3: <u>Les capacités organisationnelles des communautés locales sont renforcées</u>													
Activité 3.1: <u>Mettre en place les cadres de concertation des acteurs locaux au niveau des FC et du PNCVS ;</u>	Coordonnateur du projet												
Activité 3.2 : <u>Rendre fonctionnels les cadres de concertation des acteurs locaux;</u>	Coordonnateur du projet												
Activité 3.3 : Intégrer les FC dans le système des aires protégées des Communes	Coordonnateur du projet/ Communautés												
Activité 3.4 : Initier les activités d'intégration du PNCVS dans le système des Aire protégée du Bénin	Coordonnateur du projet / Mairies / CENAGREF												
<u>4. La bonne gestion du projet du Projet est assurée</u>													
Activité 4 1 : Mettre en place l'équipe du projet et le Comité Directeur du Projet	Coordonnateur du projet												
Activité 4.2 : Organiser un atelier de lancement du Projet	Coordonnateur du projet												
Activité 4.3 : Faire la mise en œuvre, le suivi-évaluation et le rapportage des activités du projet	Coordonnateur du projet												
Activité 4.4 : Organiser un atelier de clôture du Projet	Coordonnateur du projet												

3.4 Budget

Le budget du projet est présenté dans le tableau de la matrice budgétaire ci-dessous. Il fournit le détail des coûts des activités en indiquant les quantités, les coûts unitaires, le total et la répartition par source de financement.

3.4.1. Grille budgétaire principale

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Produit 1 :	Les 22 FC du PNCVS sont dotées d'outils de gestion et mieux gérées													
Activité 1.1 :	Elaborer et valider les plans simples de gestion des FC													
	Recrutement des Consultants pour l'élaboration des Plans simples de gestion de 22 FC	211	22			Forfait	1200	26400	26400	0	0			
	Ateliers de validation de 22 plans de gestion des FC (11 ateliers, 11 jours, 25 participants 80\$ /j)	611	11			11	2000	22000	22000		0			
	Location de salle	612	11			Forfait	200	2200	2 200	0	0			
	Organiser 06 Missions d' IEC (05 jours 04 participants	311	3	3		6	1600	9600	4800	4800	0			
	<u>Carburant pour le déplacement des missions</u>	312	3	3		Forfait	100	600	300	300	0			
Activité 1.2 :	Mettre en œuvre les plans simples de gestion (PSG)													
	Matérialiser les limites des 22 FC (Bornage et plantations de délimitation)	212		300		Ha	140	42000	0	42000	0			

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
	Editer et vulgariser les PSG validés (10 copies/PSG)	213		220		unité	20	4400	0	4400				
	Enrichissement des FC	214	50	50		ha	200	20000	0	10000	10000			
Activité 1.3 :	<u>Appuyer les activités de reboisement et d'enrichissement des FC</u>													
	Réaliser le reboisement dans les terroirs	216	50	50		ha	300	30000	15000	15000				
Produit 2 : Les potentialités de valorisation de la Vallée du Sitatunga par les populations locales sont connues et appliquées														
Activité 2.1	<u>Réaliser une étude sur les possibilités de valorisation socioéconomiques des FC ;</u>													
	Recrutement d'un Consultant en socio économie pour la valorisation des ressources naturelles	221	2			Hm	3000	6 000	6 000	0	0			
	Atelier de validation de l'étude de valorisation des potentialités socio-économiques des FC et des terroirs riverains	621	30			Particip ant	80	2400	2400	0	0			
Activité 2.2	Appuyer la mise en œuvre des activités alternatives génératrices de revenus au niveau des FC et terroirs riverains													
	Formation technique de 02 Groupements d'AGR par FC (01 AGR par FC)	622		44		Groupe ment	100	4400	0	4400	0			

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
	Appui financier au Groupement pour le démarrage des AGR	623		22		Groupe- ment	500	11000	0	11000	0			
Activité 2.3	Mettre en place une ligne de crédit vert pour les appuis financiers à la gestion des FC et aux activités retenues	624		1		Groupe- ment	Forfait	10000		10000				
Produit 3: Les capacités organisationnelles des communautés locales sont renforcées														
Activité 3.1 :	<u>Mettre en place les cadres de concertation des acteurs locaux au niveau des FC et du PNCVS</u>													
	Réunions de mise en place des Comités Locaux de Gestion des Forêts Communautaires	631	22			Réunio- ns	100	2200	2200	0	0			
Activité 3.2 :	Renforcer les capacités des communes dans la gestion des FC													
	<u>Réunion de mise en place des Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des Forêts Communautaires</u>	<u>632</u>		<u>04</u>	-	<u>Comité</u> <u>s</u>	<u>500</u>	<u>2000</u>		<u>1000</u>	<u>1000</u>	-		
Activité 3.3:	Intégrer les FC dans le système des aires protégées des communes													
	Consultation publique	633		22		Forfait	<u>200</u>	4400			0		4400	

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
	Frais de la procédure d'intégration des FC	634		22		unité	<u>200</u>	4400					4400	
4	La bonne gestion du projet du Projet est assurée													
Activité 4.1:	Mettre en place l'équipe du projet et le Comité Directeur du Projet													
	1 Coordonnateur du projet	11.1	12	12	12	Hm	1200	43200				14400	14400	14400
	1 Assistant en suivi évaluation de projet	11.2	12	12	12	Hm	1000	36000	12000	12000	12000			
	1 Secrétaire Comptable	11.3	12	12	12	Hm	600	21600	7200	7200	7200			
-	02 animateurs agent de développement local	11.4	12	12	12	Hm	1000	36000	12000	12000	12000			
	1 Conducteur de véhicule	11.5	12	12	12	Hm	300	10800				3600	3600	3600
	01 Véhicule de terrain (Pick up)	441	1			Unité	40 000	40000	40000	0	0			
-	02 Motos de terrain	442	2			Unité	2 000	4000	4000	0	0			
	Assurance véhicule	541	1	1	1	Unité	300	900	300	300	300			
	Réparation véhicule	542		1	1	Unité	Forfait	2500	500	1000	1000			
	Carburant et lubrifiant	543 1	12	12	12	m	250	9000	3 000	3000	3000			
	Ordinateurs portatifs	444	5			Unité	1000	5000	5000	0	0			
	Imprimante	445	1			Unité	1200	1200	0	0	0	1200		
	Photocopieuse	446	1			Unité	1500	1500	1500	0	0			
	Vidéo Projecteur	447	1			Unité	1200	1200	0	0	0	1 200		
	Réseaux et services internet	543	12	12	12	m	200	7200	2 400	2400	2400			
	Fournitures de bureau	544	12	12	12	m	Forfait	4500	1500	1500	1500			

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
	Location de bureau eau et Electricité	641	12	12	12	m	800	28800				9600	9600	9600
	6 Réunions du comité directeur du projet	642	2	2	2	unité	500	3000	1000	1000	1000			
	Audit interne (03)	643	1	1	1	Hm	2000	6000	2000	2000	2000			
	Frais de Gestion AE	71	1	1	1	Forfait	30000	30000				10000	10000	10000
Activité 4.2 :	Organiser un atelier de lancement du Projet													
	1 Atelier, 1 Jour, 40_participants	644	40			Particip ant	80	3200	3200					
	Déplacement atelier de lancement du Projet	342	40			Particip ant	20	800	800					
	Location de salle atelier de lancement du Projet	645	1			1	200	200	200	0	0			
Activité 4.3 :	Mettre en œuvre, faire le suivi-évaluation et le rapportage des activités du projet													
	Mission de suivi trimestriel des activités du projet													
Activité 4.4:	Organiser un atelier de clôture du Projet													
	1 Atelier, 1 Jour, 40 participants	646	40			Particip ant	80	3200			3200			
	Déplacement pour atelier de clôture du Projet	343	40			Particip ant	20				800			
	Location de salle	647	1			Forfait	200	200		0	200			

3.4.2. Budget consolidé par rubrique

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel				
11.1	1 Coordonnateur du projet	43200	14400	14400	14400
11.2	1 Assistant en suivi évaluation de projet	36000	12000	12000	12000
11.3	1 Secrétaire Comptable	21600	7200	7200	7200
11.4	02 Agents de développement local	36000	12000	12000	12000
11.5	1 Conducteur de véhicule	9000	3000	3000	3000
19	Total partiel	145 800	48 600	48 600	48 600
20	Sous traitance				
211	Recrutement des Consultants pour l'élaboration des Plans simples de gestion de 22 FC	26400	26400		
212	Matérialiser les limites des 22 FC (Bornage et plantations de délimitation)	21000	0	21000	
213	Editer et vulgariser les PSG validés	4400	0	4400	
214	Enrichissement dans les FC	20000	10000	10000	
216	Réaliser le reboisement dans les terroirs	30000	15000	15000	
221	Recrutement d'un Consultant en socio économie pour la valorisation des ressources naturelles	6000	6 000		
29	Total composante :	107800	57400	50400	0
30	Déplacement en mission				
311	Organiser 06 Missions d'IEC (05 jours 04 participants)	9600	4 800	4800	
312	Carburant pour le déplacement des missions	600	300	300	
342	Déplacement pour atelier de lancement du Projet	800	800		
332	Déplacement pour atelier de clôture du Projet	800			800
39	Total composante :	11800	5900	5100	800
40	Immobilisation				
441	01 Véhicule de terrain	40000	40000		
442	02 Motos de terrain	4000	4000		
444	05 Ordinateurs portatifs	5000	5000		
445	01 Imprimante	1200	1200		
446	01 Photocopieuse	1500	1500		
447	Vidéo Projecteur	1200	1200		
49	Total partiel	52 900	52 900	0	0
50	Biens Consommables				
541	Assurance véhicule	900	300	300	300
542	Réparation véhicule	2500	500	1000	1000
5421	Carburant et lubrifiant	9000	3 000	3000	3000

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
543	Réseaux et services	7200	2 400	2400	2400
544	Fournitures de bureau	4 500	1 500	1500	1500
59	Total composante :	24100	7700	8200	8200
60	Divers				
611	Ateliers de validation de 22 plans de gestion des FC (11 ateliers, 2 jours, 25 participants)	22 000	22000		
612	Location de salle	2 200	2200		
621	Atelier de validation de l'étude de valorisation des potentialités socio-économiques des FS et des terroirs riverains	2 400	2400		
622	Formation technique des Groupements d'AGR par FC (01 AGR par Fc)	4 400	0	4400	
623	Appui financier au Groupement pour le démarrage des AGR	11 000	0	11000	
624	Mettre en place une ligne de crédit vert pour les appuis financiers à la gestion des FS et aux activités retenues	10 000		10000	
631	Réunions de mise en place des Comités Locaux de Gestion des Forêts Communautaires	2 200	2200		
632	Réunion de mise en place des Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des Forêts Communautaires	2000		1000	1000
633	Frais de Consultation publique	4400	0	4400	0
634	Frais de la procédure d'intégration des FC	4400	0	4400	0
641	Location de bureau, Eau et Electricité	28800	9600	9600	9600
642	6 Réunions du comité directeur du projet	3 000	1000	1000	1000
643	Audits du projet (03)	6 000	2000	2000	2000
644	Organiser un atelier de lancement du Projet, 1 Jour, 40 participants	3 200	3200		
645	Location de salle atelier de lancement du Projet	200	200		
646	un atelier de clôture du Projet 1 Jour, 40 participants	3 200			3200
647	Location de salle un atelier de clôture du Projet	200			200
69	Total composante :	109 600	44 800	47 800	17 000
70	Frais de gestion nationaux / de l'agence d'exécution	9776	9776		
79	Total composante :	9776	9776	0	0
80	Suivi et administration du Projet				
81	Suivi et examen OIBT	30 000			

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
82	Evaluation Ex-Post	15 000			
83	Total partiel 10 à 83 ci-dessus	461 776			
84	Frais OIBT d'appui au programme (12% sur les postes 10 à 83 ci-dessus)	48576			
89	Total partiel	93 576			
100	TOTAL GENERAL	555 352			

3.4.3. Budget annualisé de la contribution de l'OIBT

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel				
11.1	1 Coordonnateur du projet				
11.2	1 Assistant en suivi évaluation de projet	36000	12000	12000	12000
11.3	1 Secrétaire Comptable	21600	7200	7200	7200
11.4	02 Agents de développement local	36000	12000	12000	12000
11.5	1 Conducteur de véhicule	0	0	0	0
19	Total partiel	93 600	31 200	31 200	31 200
20	Sous traitance				
211	Recrutement des Consultants pour l'élaboration des Plans simples de gestion de 22 FC	26400	26400		
212	Matérialiser les limites des 22 FC (Bornage et plantations de délimitation)	21000	0	21000	
213	Editer et vulgariser les PSG validés	4400	0	4400	
214	Enrichissement dans les FC	20000	10000	10000	
216	Réaliser le reboisement dans les terroirs	30000	15000	15000	
221	Recrutement d'un Consultant en socio économie pour la valorisation des ressources naturelles	6000	6 000		
29	Total composante :	107800	57400	50400	0
30	Déplacement en mission				
311	Organiser 06 Missions d' IEC (05 jours 04 participants	9600	4 800	4800	
312	Carburant pour le déplacement des missions	600	300	300	
342	Déplacement atelier de lancement du Projet	800	800		
332	Déplacement pour atelier de clôture du Projet	800			800
39	Total composante :	11800	5900	5100	800
40	Immobilisation				
441	01 Véhicule de terrain	40000	40000		
442	02 Motos de terrain	4000	4000		
444	05 Ordinateurs portatifs	5000	5000		
446	01 Photocopieuse	1500	1500		

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
49	Total partiel	50 500	50 500	0	0
50	Biens Consommables				
541	Assurance véhicule	900	300	300	300
542	Réparation véhicule	2500	500	1000	1000
5421	Carburant et lubrifiant	9000	3 000	3000	3000
543	Réseaux et services	7200	2 400	2400	2400
544	Fournitures de bureau	4 500	1 500	1500	1500
59	Total composante :	24100	7700	8200	8200
60	Divers				
611	Ateliers de validation de 22 plans de gestion des FC (11 ateliers, 2 jours, 25 participants)	22 000	22000		
612	Location de salle	2 200	2200		
621	Atelier de validation de l'étude de valorisation des potentialités socio-économiques des FS et des terroirs riverains	2 400	2400		
622	Formation technique des Groupements d'AGR par FC (01 AGR par Fc)	4 400	0	4400	
623	Appui financier au Groupement pour le démarrage des AGR	11 000	0	11000	
624	Mettre en place une ligne de crédit vert pour les appuis financiers à la gestion des FS et aux activités retenues	10 000		10000	
631	Réunions de mise en place des Comités Locaux de Gestion des Forêts Communautaires	2 200	2200		
632	Réunion de mise en place des Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des Forêts Communautaires	2 000		1000	1000
642	6 Réunions du comité directeur du projet	3 000	1000	1000	1000
643	Audits du projet (03)	6 000	2000	2000	2000
644	Organiser un atelier de lancement du Projet, 1 Jour, 40_participants	3 200	3200		
645	Location de salle atelier de lancement du Projet	200	200		
646	un atelier de clôture du Projet 1 Jour, 40 participants	3 200			3200
647	Location de salle un atelier de clôture du Projet	200			200
69	Total composante :	72000	35200	29400	7400
70	Frais de gestion nationaux / de l'agence d'exécution				
79	Total composante :				
80	Suivi et administration du Projet				
81	Suivi et examen OIBT	30 000			
83	Evaluation Ex-Post	15 000			

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
84	Total partiel 10 à 83 ci-dessus	404 800			
85	Frais OIBT d'appui au programme (12% sur les postes 10 à 83 ci-dessus)	48576			
89	Total partiel	93 576			
<u>100</u>	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>453 376</u>			

3.4.4. Budget annualisé de la contribution de l'Agence d'Exécution

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel				
11.1	1 Coordonnateur du projet	43 200	14 400	14 400	14 400
11.5	1 Conducteur de véhicule	9 000	3 000	3 000	3 000
19	Total partiel	52 200	17 400	17 400	17 400
20	Sous-traitance				
216	Plantation dans les terroirs et autour FC				
29	Total partiel	0	0	0	0
40	Immobilisation				
444	Imprimantes	1 200	1200		
447	Vidéo Projecteur	1 200	1 200		
49	Total partiel	2 400	2 400	0	0
60	Divers				
633	Consultation publique	4 400		4400	
634	Frais de la procédure d'intégration des FS	4 400		4400	
641	Location de bureau, Eau et Electricité	28 800	9600	9600	9600
69	Total partiel	37 600	9 600	18 400	9 600
70	Frais de gestion nationaux / de l'agence d'exécution				
	Frais de Gestion du projet	9 776	9 776		
	Total partiel	9 776	9 776		
100	TOTAL GENERAL	101 976	39 176	35 800	27 000

3.5. Hypothèses, risques, durabilité

3.5.1. Hypothèses et Risques:

Les principales hypothèses de réussite de ce projet sont les suivantes :

La gestion durable des écosystèmes des zones humides demeure une priorité nationale : L'une des raisons qui suscite l'engouement des acteurs tant au niveau national que local est la prise de conscience de plus en plus marquée des rôles et fonctions des écosystèmes des zones humides pour l'amélioration des conditions de vie des populations surtout dans les zones rurales. C'est dans ce cadre que le Bénin a pris des engagements au niveau international en adhérant à la convention Ramsar. Une dégradation excessive de ces sites n'est pas souhaitée par les Autorités. **Ce projet qui vise à inverser le processus de dégradation va contribuer à une mobilisation plus accrue des acteurs à divers niveaux pour la conservation de ces sites d'importance globale.**

Ce projet qui vise à inverser le processus de dégradation de la vallée du Sitatunga va contribuer à une mobilisation des acteurs à divers niveaux pour la conservation de ces sites d'importance globale.

Les changements climatiques n'affectent pas outre mesure les écosystèmes de la vallée du Sitatunga au point d'empêcher la réalisation des objectifs du projet. **Le cas échéant les mesures d'adaptation seront adoptées en utilisant des espèces résilientes**

Les moyens d'existence liés aux ressources forestières sont compétitifs : La dynamique spatio-temporelle montre l'importance de l'utilisation des sols, le changement dans l'utilisation et l'affectation des terres et la foresterie. La promotion des AGR et du reboisement économique rendraient complémentaires les revenus tirés des ressources forestières. Les expériences pilotes dans l'utilisation durable des ressources forestières attirent l'attention des communautés. La participation locale demeure forte et les conditions actuelles du marché favorables.

La gestion durable des forêts communautaires demeure une priorité des acteurs à la base. Les communautés locales sont intéressées par le projet va sécuriser leur

Risques

Les risques probables identifiés pour ce projet sont :

Les orientations politiques peuvent changer et le soutien des décideurs pour la conservation des FC diminuer. Dans le contexte international où les problèmes liés aux changements climatiques sont pris au sérieux par la communauté internationale, ce risque est presque nul.

Les intérêts et perceptions parfois divergents aux plans culturels sur les FC et leurs utilisations pourraient empêcher le développement de partenariats et rendraient difficile la collaboration entre les acteurs clés de la gestion des FC. Mais ce risque sera réduit par les sensibilisations et les communications. Il s'agit de préciser chaque fois que nécessaire qu'il ne s'agit pas d'une expropriation, mais plutôt d'un appui à la gestion durable des FC. La poursuite des actions d'IEC réduirait totalement ce risque.

Le projet est élaboré de manière participative. En théorie, toutes les parties prenantes sont d'accord avec le projet. Mais si des parties prenantes opposées se présentent au cours de la mise en œuvre du projet, elles seront gérées par le biais de la sensibilisation et du renforcement des capacités en tenant compte de leurs intérêts et en élaborant des approches alternatives.

Les changements climatiques affectent les écosystèmes :

Les aléas climatiques observés ces derniers temps et les changements climatiques peuvent affecter les écosystèmes, le régime hydrographique et la santé des forêts dans la zone d'intervention. Ce qui pourra impacter négativement les actions d'aménagement initiées. Ce risque peut être réduit par l'utilisation des mesures d'adaptation appropriées aux effets néfastes des changements climatiques les plus immédiats, et l'utilisation des espèces résistantes et résilientes.

3.5.2. Durabilité

Ce projet qui répond à un besoin longtemps exprimé par certains acteurs locaux va permettre de restaurer le patrimoine forestier des communautés locales et de mettre en place des Aires Protégées dans les Communes. La pérennité du projet dépend de son appropriation par tous les acteurs sur les plans technique, institutionnel et politique, financière et économique :

- En termes de durabilité institutionnelle et politique, la participation de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles et de l'Agence Béninoise pour l'Environnement à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce projet est un signal fort qui rassure de la durabilité institutionnelle et politique des actions du Projet. Par ailleurs les divers engagements pris par les Communes à travers les lettres d'endossement ci-jointes en Annexe témoignent d'une appropriation du projet par les Autorités Communales et constituent des signes évidents précurseurs de la durabilité Institutionnelle du projet. En effet, à la fin du projet, les Mairies prendront le relai des actions initiées à travers les Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des Forêts Sacrées qui seront mis en place. Au niveau local, la mise en place et le renforcement des Comités Locaux de Gestion des Forêts Sacrées est un gage de pérennisation des acquis des actions du projet. L'Intégration des FC dans le Système des Aires Protégées des Communes est une couverture Institutionnelle pour pérenniser la protection et la conservation des Forêts communautaires
- En termes de durabilité financière, les lettres d'engagement financier des Communes pour contribuer au financement des activités du projet est un signal fort pour la poursuite des appuis financiers au profit des acquis du projet par les Communes qui sont des institutions à budget autonome si les résultats obtenus sont satisfaisants. A la fin du projet, les différents Comités mis en place auront besoin d'un budget pour assurer les réunions et autres couts de fonctionnement. Le principe du financement de ces coûts récurrent à la fin du projet est admis par les communes. Au niveau des Comités locaux, il est proposé qu'une portion des recettes issues des crédits verts et des reboisements économiques soit retenue pour prendre en charge les frais de fonctionnement à la fin du projet. Ces credits verts ne seront pas gérés par l'Agence d'exécution projet. Mais par une structure de Microfinance. Les 10000 USD serviront de fond garanti des prêts auprès de la structure de microfinance. A la fin du projet les activités pourront continuer
- Au plan socio-économique, le développement les activités alternatives génératrices de revenus durables rassure de la poursuite des acquis du projet par le mécanisme d'autofinancement. La réduction de la pauvreté par le développement des Activités Génératrices de Revenu permettra de réduire les pressions sur les If de façon durable.

4. QUATRIEME PARTIE: DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

4.1. Structure organique et mécanisme de participation des acteurs

4.1.1. Agence d'exécution et partenaires

CREDI ONG est l'Agence d'exécution du projet composée d'une équipe pluridisciplinaire. Le projet sera exécuté par une cellule de pilotage composée du Directeur Exécutif de CREDI ONG jouant le rôle de coordonnateur du projet, d'un Chargé de Suivi évaluation, d'une secrétaire comptable et de deux animateurs (voir organigramme du projet en Annexe 1). Cette cellule veillera à l'exécution des différentes activités du projet.

L'Agence d'exécution (CREDI ONG) travaillera avec les Agences collaboratrices qui sont la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) et le CENAGREF Ils devront apporter leurs contributions respectives pour la bonne exécution du projet. Tous les autres acteurs identifiés au cours de l'élaboration du projet seront impliqués dans la mise en œuvre du projet..

4.1.2. Equipe de gestion du projet

En dehors des membres du Comité Directeur, l'équipe de gestion du projet est composé du Coordonnateur, du Chargé de suivi évaluation, des animateurs, du Secrétaire comptable et du conducteur de véhicule administratif. A ce personnel permanent s'ajoutent les consultants et autres prestataires de services.

Le profil de l'Agence d'Exécution est présenté en annexe 2 et son organigramme en annexe 2.

Les tâches et responsabilités des principaux experts mobilisés par l'Agence d'Exécution sont précisées en annexe 4

Le cahier des charges du personnel et des consultants rémunérés par l'OIBT est joint en annexe 5.

4.1.3. Comité directeur du projet

Un Comité Directeur de Projet (CDP) sera mis en place conformément aux directives du manuel de rédaction de projet de l'OIBT. Il aura pour mission d'encadrer l'exécution du projet, d'approuver les dépenses, de veiller à la conformité des procédures en vigueur, de passer en revue les activités exécutées et d'étudier et proposer des modifications au budget et aux activités. Le Comité directeur du projet assurera la gestion stratégique de l'ensemble du projet et fera en sorte que son exécution s'opère dans le respect des échéances, de manière efficiente et en accord avec la grille du cadre logique et d'autres aspects du document de projet.

Il est composé de onze membres répartis comme suit :

- un (01) représentant de l'Ambassade du (ou des) pays ayant financé le projet ;
- un (01) représentant de l'OIBT;
- un (01) représentant de la DGEFC qui est le point de contact du Gouvernement auprès de l'OIBT ;
- un (01) Représentant du CENAGREF ;
- trois représentants des Communes représentant des Communes concernées ;
- du Directeur Exécutif de CREDI ONG ;
- trois (03) représentants des dignitaires des FC.

Il se réunira au moins deux fois par an.

4.1.4. Mécanismes de participation des acteurs

Le mécanisme de participation des parties prenantes se fera à trois niveaux :

- Au niveau central par la forte implication du Comité Directeur de Projet dans la mise en œuvre et le suivi des activités de terrain. En effet, tel que décrit plus haut, le Comité Directeur de Projet regroupe quelques acteurs clés susceptibles d'agir au niveau politique, juridique et décisionnel. Leur participation au projet constitue un atout.
- Au niveau décentralisé par la participation des Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées des communes à la mise en œuvre des activités du projet et
- Au niveau local par la formation et la mise en place au niveau de chaque forêt, d'un Comité Local de Gestion de la Forêt en vue d'assurer le suivi et la poursuite des activités après projet.

A ces différents niveaux, les comités pourront aussi jouer le rôle d'intermédiation dans la résolution des problèmes qui pourraient naître au cours de l'exécution du présent projet.

4.2. Rapports, examen et suivi évaluation

L'Agence d'Exécution adressera des rapports à l'OIBT selon la périodicité qui convient aux projets ayant une durée de trois ans. L'OIBT effectuera, par les personnes qu'elle désignera, des missions de suivi évaluation selon la périodicité qui lui conviendra.

Le projet sera suivi et évalué par les représentants de l'OIBT en conformité avec les procédures habituelles de l'Organisation telles que décrit dans le Manuel OIBT de suivi, examen, rapports et évaluation de projets.

4.2.1 Rapports d'avancement du projet

Un rapport de lancement du projet et le premier plan d'opération annuel (POA) y relatif seront élaborés pour le transfert de la première tranche des fonds OIBT requis pour le démarrage du projet. Les rapports semestriels d'avancement seront soumis régulièrement à l'OIBT. Le rapport d'audit financier annuel des comptes sera également produit et transmis chaque année et sur toute la durée du projet.

4.2.2 Rapport d'achèvement du projet

A la fin du projet, le coordonnateur préparera un rapport d'achèvement qui sera soumis à l'OIBT trois mois après la clôture du projet ainsi que le rapport d'audit en suivant les normes et exigences de l'OIBT. Ce rapport synthétisera toutes les activités, les réalisations et les rendements du Projet, les leçons apprises, le niveau d'atteinte des objectifs, les structures et systèmes mis en œuvre, etc. et constituera la déclaration définitive des activités du Projet pendant sa durée. Il exposera également des recommandations afin d'assurer la durabilité et la reproductibilité des activités du Projet.

4.2.3 Rapports techniques du projet

L'Agence d'Exécution mettra à la disposition de l'OIBT et des autres structures intéressées tous les rapports techniques et les rapports d'études des consultants élaborés lors de l'exécution du projet.

4.3. Diffusion et intégration des enseignements du projet

4.3.1. Diffusion des résultats du projet

Les ateliers de lancement et de clôture du projet qui seront organisés et médiatisés représentent un moyen efficace pour diffuser au niveau national et international les informations pertinentes du projet et sa contribution à la Conservation de la nature et à la réduction de la pauvreté en milieu rural par l'amélioration du niveau de vie des populations locales.

Au niveau local, les radios communautaires ou locales seront utilisées pour l'Information, l'Education et la Sensibilisation du public de façon intense les première et deuxième années du projet. Au cours de la troisième année, les programmes radios se focaliseront sur la dissémination des résultats obtenus et des leçons apprises.

Au niveau national et international, l'équipe du projet exploitera les opportunités de publication des résultats du projet au cours des ateliers séminaires ou conférences auxquels le projet participera. Les communications sur les acquis et résultats du projet seront faites sous forme de communications orales, écrites ou posters.

Avec l'OIBT, la diffusion des résultats se fera par voie de rapports techniques, de rapports d'avancement et de rapport final. Les rapports des ateliers qui seront organisés tant pour sensibiliser les parties prenantes au projet que pour former les différents acteurs seront diffusés.

4.3.2. Intégration des enseignements du projet

Les principales innovations de ce projet résident d'une part dans le développement d'un modèle de gestion durable qui associe les pratiques de gestion traditionnelle et de gestion moderne des forêts sacrées basée sur le développement des ressources humaines locales et d'autre part dans l'intégration des FC dans le système des Aires Protégées des Communes. Par ailleurs, la mise en place d'une ligne de crédits verts pour appuyer les communautés locales dans les activités de reboisement constitue une innovation dans la conservation des forêts naturelles. Les probabilités de réussite de ces modèles sont très élevées au regard de l'engouement des dignitaires et des engagements officiels des Autorités communales ; cependant il existe des défis à relever.

Les résultats issus du projet seront disséminés au sein et au-delà de la zone d'intervention du projet à travers les canaux de diffusion précités. Le projet identifiera, analysera et partagera des leçons apprises qui pourraient être bénéfiques dans la conception et la mise en œuvre de futurs projets similaires dans les communes ou zones non

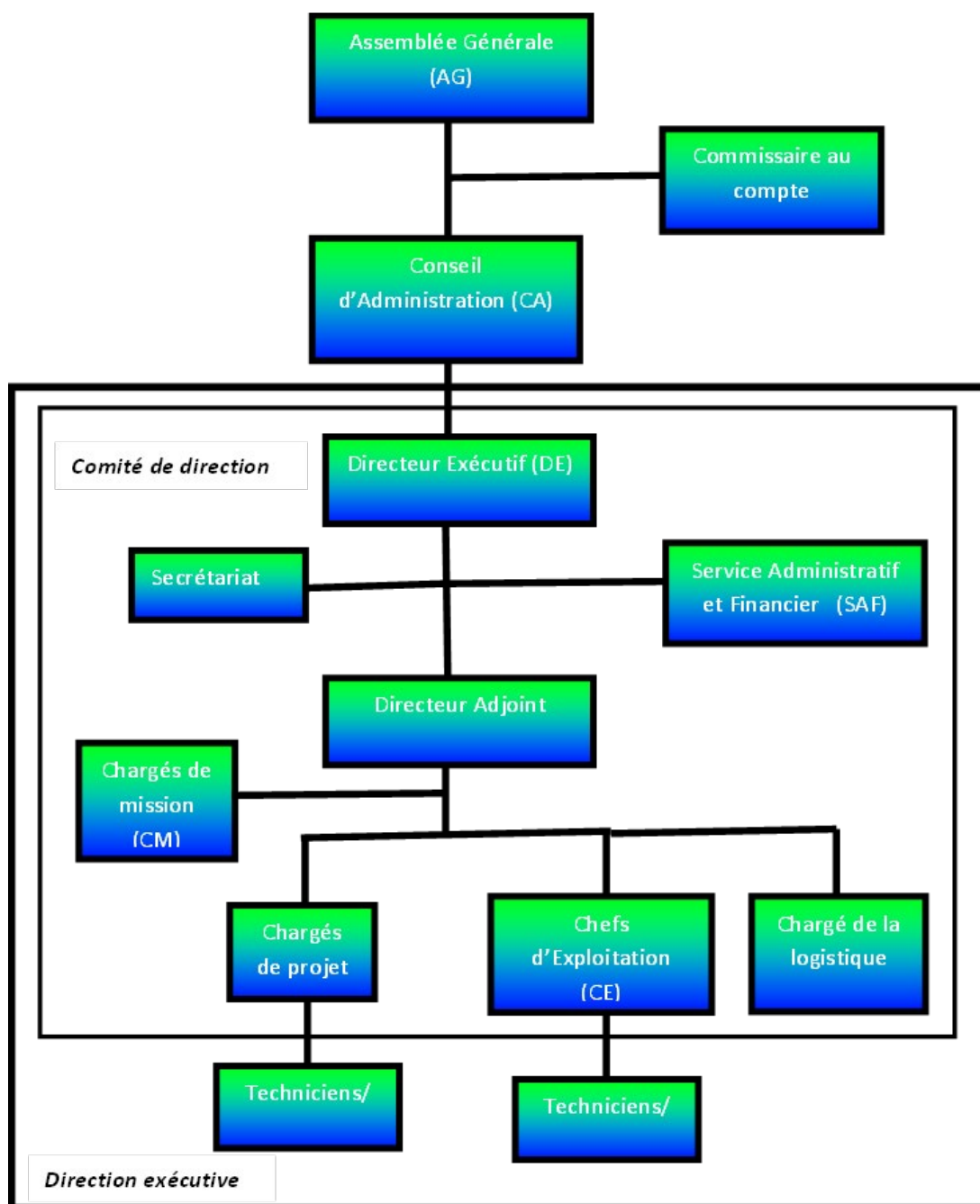
couvertes par ce projet. En outre, des visites d'échanges seront organisées vers la fin du projet, au profit des acteurs locaux en vue de susciter le développement d'initiatives pour d'autres écosystèmes particuliers comme les mangroves et les forêts galeries. Ceci pourra aussi faciliter le renouvellement des engagements des Autorités communales au profit des objectifs poursuivis par le projet.

ANNEXES

Annexe 1 : Profil de l'Agence d'Exécution CREDI ONG

Le Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré (CREDI-ONG) est une Organisation Non Gouvernementale à but non lucratif régie par la loi 1901. Enregistrée sous le numéro N°2005/0558/ DEP-ATL-LITT/ SG/ SAG-ASSOC du 28 septembre 2005, CREDI-ONG intervient dans trois domaines que sont la promotion de l'agriculture durable, l'éducation à la citoyenneté mondiale et la protection de l'environnement. L'organisation focalise l'essentiel de ses actions sur une gestion durable des zones humides. Dans le cadre de la promotion de la l'aquaculture, CREDI-ONG a créée et anime depuis mars 2006 à Zinvié-Kpotomey une ferme aquacole qui lui sert d'outil pédagogique, de démonstration et d'expérimentation afin de mettre au point des paquets technologiques à vulgariser. A ce titre, CREDI-ONG fait partie de la communauté locale mais bénéficie d'un statut particulier. Avec son rôle de structure promotrice de l'initiative « Vallée du Sitatunga », CREDI-ONG a œuvré avec l'appui des communautés pour l'obtention d'une première reconnaissance officielle de la création de la réserve auprès du conseil communal de la mairie d'Abomey-Calavi en 2010. En 2015 l'initiative est ratifiée par la mairie de Sô-Ava puis en 2018 par la mairie de Zè. Son rôle de facilitateur voire de gestionnaire dans la mise en œuvre de la gestion communautaire de la réserve est évident et indispensable puis l'organisation en a les compétences.

Organigramme de CREDI-ONG



Adresse du bureau : Zinvié-Kpotomey, Maison des Amis de la Nature

Ville et code postal : Abomey-Calavi, BP 471 Abomey-Calavi

Pays : Bénin

E-mail : crediongbenin@gmail.com ou makko25jn@gmail.com ou crediong@credi-ong.org

Téléphone (bureau) : (+229) 62 39 67 67

Téléphone (cellulaire) : (+229) 96 16 83 10

WEB: www.credi-ong.org

Les projets mis en œuvre par CREDI ONG ces trois dernières années se présentent comme suit :

Désignations de projet	Partenaires techniques et financiers	Apport de l'ONG en US \$	Montant Sollicité en US \$	Montant total en US \$
Projet : Sauvons les « ZINKAKA » dans la Vallée du Sitatunga	Equestrio Foundation	0	12 856	12 856
Les femmes résilientes face aux changements Climatiques dans la Vallée du Sitatunga. (FRéCC-VS)	Fonds D'APPUI AUX Projets Innovants des Sociétés Civiles et des Coalitions d'Acteurs (PISCCA) de l'Ambassade de France au Bénin.	9 335	17 863	27 356
Résilience et Adaptation face aux Changements Climatiques dans la Vallée du Sitatunga	Fondation Audemars Piguet	32 182	344 847	379 086
Conservation ex-situ dans la Vallée du Sitatunga et appui institutionnel pour la mobilisation de ressources	Programme des petites initiatives (PPI) du Comité Français de l'UICN	966	36 381	37 347
Projet d'Appui à la Conservation ex situ et à la translocation en milieu naturel du crocodile nain (<i>Osteolaemus tetraspis</i>) (VU) et du crocodile d'Afrique de l'Ouest (<i>Crocodylus suchus</i>) dans la Vallée du Sitatunga.	IUCN-PACO	14216	48088	62305
Projet de promotion de la filière huile d'arachide d'Agonlin	Comité Français de Solidarité Internationale (CFSI)	11 675	66 156	77 830
Renforcement de la gouvernance de l'attractivité écotouristique du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga	IUCN/PACO/BIOPAMA	26 746	100 615	127 361
Conservation des singes à ventre roux du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga	Fondation Mohamed Bin Zayed	0	6 111	6 111

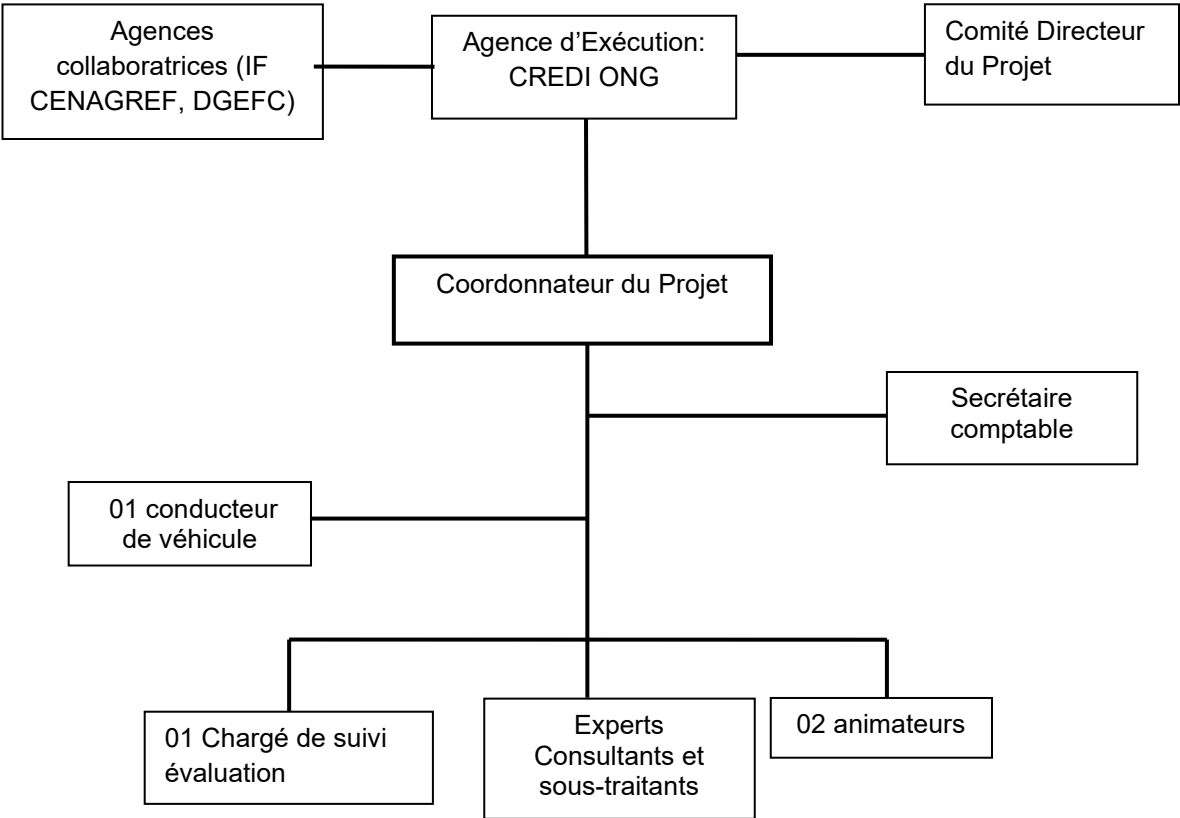
Budget de CREDI ONG en Franc CFA

Budget	Année		
	2021	2022	2023
Investissement	21 183 124	39 645 498	81 180 644
Personnel	29 160 902	25 503 583	30 365 852
Sous-traitance	25 939 341	14 668 418	23 390 543
Déplacement	418 350	5 306 300	3 579 450
Mission	524 550	3 239 435	4 514 200
Consommables	21 850 048	20 779 779	25 701 820
Total	99 076 315	109 143 013	168 732 509

Budget de CREDI en Dollars US

Budget	Année		
	2 021	2 022	2 023
Investissement	33 517	62 728	128 446
Personnel	46 139	40 352	48 046
Sous-traitance	41 042	23 209	37 009
Déplacement	662	8 396	5 664
Mission	830	5 126	7 142
Consommables	34 572	32 878	40 666
Total	156 761	172 689	266 973

Organigramme du Projet



Annexe 2. C.v. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution

CV du coordonnateur du projet

NOM PRENOMS ET ADRESSE

Martial K. KOUDERIN

Ingénieur Agronome, spécialiste en aménagement et gestion des ressources naturelles

Tél: +229 95 96 34 33 / 96 16 83 10 makko25jn@gmail.com

INFORMATIONS PERSONNELLES

- Date de naissance: 25-06-1980
- Nationalité: Béninoise
- Situation matrimoniale : Marié, père de 2 enfants
- Permis de conduire (B)
- Loisirs: football, voyage, natation

DOMAINE D'INTERÊTS

- Gestion durable communautaire des ressources naturelles
- Agriculture durable
- Aquaculture et pêcheries
- Education à la citoyenneté mondiale

FORMATIONS/DIPLOMES

- 2005 – 2007, DESS en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles, Université d'Abomey-Calavi, BENIN. THEME : *Caractérisation écologique de la forêt marécageuse de Zinvé pour une gestion durable des ressources naturelles*. **Mention : Très Bien ; sous la supervision du Prof. Brice SINSIN**
- 1999 – 2004, Ingénieur Agronome, Faculté des Sciences Agronomiques / Université Nationale du Bénin, THEME : *Ecologie et potentiel en poisons d'aquarium de la rivière Iguidi au sud-est du Bénin*. **Mention: Bien; supervisé par Prof. Philippe LALEYE**

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

- **Novembre 2020 à octobre 2021** : Coordonnateur du projet de « Renforcement de la gouvernance de l'attractivité écotouristique du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga » ; Financement : Fonds d'action du programme BIOPAMA de l'IUCN, financé par l'Union Européenne.
- **Septembre 2017 à décembre 2020** : Coordonnateur du projet Gouvernance et gestion communautaire des ressources naturelles au Sud du Bénin ; Co-Financement : UICN Pays-Bas et FFEM
- **Janvier 2014 à décembre 2018** : Coordonnateur du Projet de Gestion communautaire des ressources naturelles et développement rural autour de la Vallée du Sitatunga (GECODER-Phase I et II) ; Financement : Pain pour le Monde (PPLM)
- **Mai 2012 à juin 2015** : Coordonnateur du projet « Ressources partagées, solutions communes dans la Vallée du Sitatunga » ; Financement : Communauté des Pays-Bas de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN-NL).
- **Septembre 2011 à décembre 2013** : Coordonnateur du projet de « Gestion communautaire des ressources naturelles et développement rural autour de la Vallée du Sitatunga » (GECODER-Phase pilote) ; Financement : Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et Service Allemand des Eglises Evangéliques pour le Développement (EED).
- **Janvier 2010 à septembre 2011** : Coordonnateur du projet de Valorisation des Particularités Culturelles en Relation avec l'Environnement Naturel (PCREN) dans la « vallée du sitatunga » ; **financement** : Fond Social de Développement de l'Ambassade de France et le Service de Coopération au Développement (SCD) en France.

AUTRES RESPONSABILITES ET DIVERS

- **2007 à nos jours** : Directeur Exécutif de CREDI-ONG

- Secrétaire Général de l'Interprofession Poisson d'Elevage du Bénin (IPEB)
- Secrétaire Général de la Fédération des Unions de Producteurs du Bénin (FUPRO-Bénin)
- Parle couramment français et anglais
- Maîtrise de l'outil informatique et logiciels de présentations et de montage de films

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. K. Kouderin', with a long horizontal stroke extending to the right.

Martial K. KOUDERIN

CV du Responsable suivi évaluation du-projet

Nom: Mme Dossoumou C. Eliane

Née le 08/10/1970 à Pira

- Formation professionnelle :

Année	Ecole /Université	Domaines de compétence	Diplôme
2006-2007	Institut Unniversitaire du Bénin (Cotonou)	Economie, Planification	Master en Gestion des Projets
2005-2006	Institut Unniversitaire du Bénin (Cotonou)	Communication, sociologie	Maîtrise en Communication
2004-2005	Université d'Abomey-Calavi (Bénin)	Sociologie	Diplôme Universitaire Elémentaire
1992-1996	Lycée Agricole Médji de Sekou (Bénin)	Agriculture, Vulgarisation, Protection des végétaux , Production végétale	Diplôme d'Etude d'Agriculture Tropicale (DEAT)

- Formation Technique

Année	Nom et lieu	Diplôme obtenu	Observation
2010	Technique d'identification de projets, Cotonou	Certificat	Changement Climatique
2009	Gestion axée sur les résultats (GAR) Cotonou	Attestation	
2006	Elaboration de plan de travail annuel Cotonou	Certificat	
2005	Décentralisation et Développement Local	Certificat	
2004	Techniques de lobbying et de plaidoyer	Attestation	

- Expériences professionnelles

2016-2019 : Responsable suivi évaluation dans l'ONG CeSaReN dans le projet PD 754 (F) **Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin.**

- Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet,
- Elabore le plan détaillé du projet ;
- Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet
- Elabore les TDR et suit la passation des marchés
- Suit la réalisation des études,
- Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes,
- Rédige le rapport technique final du projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé.

2007-2006 : Assistante de projet dans l'ONG Bureau des Projets de Développement et des Œuvres Social Sociale

Activités réalisées :

- Appui institutionnel et organisationnel aux associations, Pérennisation des acquis des associations ou organisations
- Animation des plates-formes multi acteurs au niveau communal et Départemental au profits des associations et autorités communales du Mono
- Appui à l'utilisation de l'outil EPRACCC: Evaluation Participative des Risques liées aux Catastrophes et aux Changements Climatiques
- Organisation et animation des ateliers de formation sur la prise en charge psycho sociale des personnes vulnérables
- Organisation et animation d'ateliers de formations de vulgarisations, d'informations et de sensibilisations.
- Organisation des séances de récupération des enfants malnutris
- Animation d'un centre d'écoute, de conseils et d'orientation
- Appui au développement des activités génératrices de revenus

Signature

DOSSOUMOU Eliane

Annexe 3 : Mandat du personnel cadre et des consultants dont les salaires et honoraires doivent être pris en charge par l'OIBT

Experts ou personnel cadre mobilisés	Expériences	Tâches et responsabilités
<u>Assistant de projet</u> <u>Responsable du suivi évaluation</u>	• <u>Au moins 05 années d'expérience dans le suivi-évaluation des projets financés par les PTF ;</u> • <u>Avoir rédigé au moins 03 projet en foresterie ou en développement local ;</u> • <u>Avoir une expérience dans un milieu de travail bilingue (Français Anglais)</u> • <u>Avoir une expérience de la plateforme en ligne de suivi des projets OIBT POLMS (Project Online Monitoring Système) serait un atout</u>	• <u>Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet,</u> • <u>Elabore le plan détaillé du projet ;</u> • <u>Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet</u> • <u>Elabore les TDR et suit la passation des marchés</u> • <u>Suit la réalisation des études,</u> • <u>Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes,</u> • <u>Rédige le rapport technique final du projet avec en appendice la synthèse des études réalisées ;</u> • <u>Remplir la plateforme en ligne de suivi des projets OIBT POLMS (Project Online Monitoring Système).</u>
<u>Secrétaire comptable</u>	• <u>Au moins 05 années d'expérience au poste de Secrétaire comptable dans les projets financés par les PTF,</u> • <u>Avoir trois années dans les opérations comptables et financières du projet ;</u> • <u>Avoir une expérience dans un milieu de travail bilingue (Français Anglais)</u> •	• <u>Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ;</u> • <u>Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ;</u> • <u>Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur;</u> • <u>Gère le planning de travail du Coordonnateur ;</u> • <u>Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur</u> • <u>Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ;</u> • <u>Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ;</u> • <u>Elabore le plan de trésorerie du projet ;</u> • <u>Prépare tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet</u>
<u>Consultants nationaux chargés de l'élaboration des plans simples de gestion.</u>	• <u>Bac +5 Forestiers ayant au moins dix ans d'expérience. Expériences prouvées en matière de rédaction de plans d'aménagement et de gestion des forêts et ou des plantations forestières.</u> • <u>Bonnes capacités de rédaction et de communication,</u> • <u>Bonne maîtrise de l'approche participative</u> • <u>Bonne connaissance des textes réglementaires du Bénin dans le domaine de la foresterie</u>	- <u>Faire une synthèse de l'état des lieux des 22 sélectionnées</u> - <u>Proposer un zonage des FC y compris si possible les terroirs riverains;</u> - <u>Rédiger suivant une approche participative des plans simples de gestion des FC,</u> - <u>Rédiger le plan de gestion de chaque FC</u> - <u>Rédiger le plan de suivi évaluation de chaque FC</u> - <u>Organiser des ateliers de concertation, d'adoption de plan de zonage proposé pour les plantations forestières,</u> - <u>Organiser des ateliers d'adoption des plans simples de gestion y compris les plans de gestion et de suivi et y intégrer les améliorations faites par les participants.</u>

Experts ou personnel cadre mobilisés	Expériences	Tâches et responsabilités
<u>Consultant National chargé de matérialiser les limites des FC (Bornage et plantations de délimitation)</u>	• <u>ONGs, Cabinets ayant au moins 3 expériences dans la délimitation et le bornage en zones rurales et dans les travaux de réalisation participative des ouvrages avec les populations à la base.</u>	- <u>Identifier les limites des FC sélectionnées</u> - <u>Délimiter les FC avec les acteurs locaux</u> - <u>Matérialiser de façon participative les limites avec du béton et avec les arbres</u> - <u>Produire une carte détaillée de chaque FC sur le format et l'échelle convenus</u>
<u>Consultants en foresterie pour les activités d'enrichissement des FC et de reboisement dans le terroirs</u>	• <u>ONGs, Cabinets, ou Coopératives ayant au moins 3 expériences dans le reboisement participatif, les plantations communautaires ou enrichissement des forêts.</u>	- <u>Définir avec les populations à la base les méthodes d'enrichissement des FC ;</u> - <u>Identifier et analyser avec les populations locales ; les espèces à utiliser dans l'enrichissement des FC et les reboisements dans les terroirs ;</u> - <u>Organiser les populations à la base pour les activités de reboisement participatif, de plantation communautaire ou d'enrichissement des forêts ;</u> - <u>Suivre les activités de reboisement et d'enrichissement</u> - <u>Appuyer les bénéficiaires dans la mise en place et la gestion des plantations</u> - <u>Définir les modalités de gestion des plantations</u> - <u>Faciliter la mise à disposition des terres communales pour les activités de reboisement</u>
<u>Consultant en socio économie pour la valorisation des ressources naturelles</u>	• <u>Bac +5 Ingénieur en agro économie ou en socio économie ayant au moins dix ans d'expérience. Expériences prouvée en matière de rédaction d'études agro-économiques ou socioéconomiques Bonnes connaissances du domaine des micros crédits pour la promotion des AGR</u> • <u>Bonne connaissance de méthodes d'organisation en milieu rural</u> • <u>Bonnes capacités de rédaction et de communication</u> • <u>Bonne maîtrise de l'approche participative</u>	- <u>Sélectionner sur la base de critères bien définis y compris ceux de l'approche participative et de la rentabilité économique et financière et de la viabilité écologique, les AGR possibles à appuyer techniquement et financièrement au niveau des populations afin de réduire la pression sur les ressources forestières</u> - <u>évaluer le niveau d'organisation des communautés autour de chaque type d'AGR sélectionnée</u> - <u>Identifier et évaluer les besoins en renforcement des capacités pour la promotion des AGR sélectionnées</u> - <u>Proposer un compte d'exploitation pour chaque type d'AGR sélectionnée</u> - <u>Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation et y intégrer les améliorations faites par les participants</u>

Annexe 4. Questionnaire de filtrage environnemental et social de l'OIBT

Numéro de projet (figurant sur le descriptif): PD 930 (F) Rev.1

Évaluateur: LOKOSSOU Achille Orphée

Date : 15/12/2024

Ce Questionnaire de filtrage environnemental et social (ES) est destiné à être utilisé par les auteurs d'une proposition de projet pour mener, sur la base des données et informations disponibles, le filtrage ES initial des risques/impacts potentiels que présente une proposition de projet ¹ . Veuillez répondre à chacune des questions par l'une des options suivantes: Oui, Non, Inconnu ou Sans objet (S. O.). Après avoir renseigné le questionnaire, veuillez classer les risques/impacts potentiels en catégorie A (risque élevé), catégorie B (risque modéré) ou catégorie C (risque faible ou nul).	
1^{ère} PARTIE: PRINCIPES Questions 1 à 11 – Les activités/interventions du projet sont-elles susceptibles de:	Réponse (Oui, Non, Inconnu ou S. O.)
Principe 1: Viabilité environnementale	
1. . avoir un impact délétère sur les fonctions essentielles des écosystèmes forestiers, par ex., en réduisant le piégeage du carbone ou la diminution des risques de catastrophe, ou encore en nuisant à la santé de la forêt, à la qualité de l'eau ou à la qualité de l'air?	Non
2. avoir un impact délétère (direct ou indirect) sur des espèces (inscrites ou proposées à l'inscription) qui sont menacées ou en danger au plan national ou international, ou bien sur leurs habitats?	Non
Brève justification des réponses aux questions 1 et 2 : Le projet aura plutôt un impact positif sur les fonctions essentielles des écosystèmes forestiers et va conserver les espèces qui sont menacées ou en danger au plan national ou international	
Principe 2: Viabilité sociale	
3. avoir un impact délétère sur les moyens d'existence, de subsistance, ou le bien-être de communautés, y compris de personnes marginalisées ou vulnérables ou bien de groupes ou populations vivant dans la pauvreté?	Non
4. . avoir un impact délétère sur les avantages et opportunités socioéconomiques, les conditions de travail ou le patrimoine culturel?	Non
Brève justification des réponses aux questions 3 et 4 Ce projet contribuera à réduire la pauvreté en améliorant les moyens d'existence des communautés locales	
Principe 3: Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes	
5. avoir un impact délétère sur l'égalité entre les sexes ou sur la situation des femmes et des filles?	Non
6. défavoriser les femmes en raison de leur sexe ou de leur rendre difficile de participer à la conception et à la mise en œuvre du projet, de l'influencer et d'en bénéficier?	Non
Brève justification des réponses aux questions 5 et 6 Cette proposition de projet va réduire les inégalités entre les sexes et œuvrer pour l'autonomisation des femmes. Les groupements de femmes ont participé à la conception du projet.	
Principe 4: Bonne gouvernance	
7. très peu permettre aux parties prenantes de participer de manière significative à une partie quelconque du processus du projet ou de présenter un manque de transparence, de reddition de comptes ou d'inclusivité dans le processus décisionnel?	Non
8. favoriser une approche qui ne soit pas de nature intersectorielle pour déterminer les problèmes et les résoudre?	Non
9. ne pas respecter l'État de droit?	Non
Brève justification des réponses aux questions 7 à 9 Le projet a prévu la création des comités locaux au niveau des forêts communautaires et la participation des acteurs locaux au Comité Directeur du Projet qui en un organe décisionnel du projet	
Principe 5: Sécurité du foncier forestier et accès aux ressources forestières	
10. déclencher des conflits fonciers ou aggraver des problèmes non résolus concernant des droits juridiques ou coutumiers sur des terres forestières ou sur l'accès aux ressources forestières	Non
11. avoir un impact délétère sur des populations autochtones sur le plan de leurs droits, terres, ressources ou moyens d'existence traditionnels, ou empiéter sur des territoires que des populations autochtones ont coutume d'utiliser ou d'occuper?	Non
Brève justification des réponses aux questions 10 et 11 Ce projet va sécuriser les droits fonciers des populations autochtones	
2^{ème} PARTIE: NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES Questions 1 à 30 – Si le projet est mis en œuvre, est-il susceptible de:	Réponse (Oui, Non, Inconnu ou S. O.)

NES 1: Mobilisation des parties prenantes	
1. assurer que les parties prenantes seront impliquées à tous les stades du cycle du projet, y compris sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation?	Oui
2. améliorer les dispositifs en place sur le plan du foncier forestier?	Oui
NES 2: Analyse sexospécifique	
3. offrir des opportunités équitables aux hommes et aux femmes dans le cadre des concertations des parties prenantes et du processus décisionnel au cours de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet?	Oui
4. générer des avantages partagés entre les sexes dans le cadre des interventions du projet?	Oui
5. inclure le recueil de données quantitatives ou qualitatives ventilées par sexe?	Oui
NES 3: Conservation de la biodiversité et protection des services écosystémiques	
6. refléter une démarche intégrée de conservation et de développement pour définir les interventions du projet destinées à gérer ses impacts?	Oui
7. respecter les Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois?	Oui
8. être conforme aux lois et réglementations nationales, infranationales et locales qui sont applicables?	Oui
9. être conforme aux obligations internationales de votre pays (par ex., en sa qualité de partie à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention sur le commerce international des espèces et faune et de flore sauvages menacées d'extinction et à la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale)?	Oui
10. exacerber des conflits entre l'humain et la faune ou des problèmes liés à la viande de brousse?	Non
11. dégrader des forêts primaires, des habitats critiques ou sensibles au plan environnemental ou des aires de conservation de haute valeur, ou présenter des risques pour des espèces en danger ou menacées?	Non
12. accroître la vulnérabilité d'une forêt aux maladies, nuisibles, espèces envahissantes exotiques ou incendies de forêt?	Non
13. accroître les risques de catastrophe (par ex., inondations, glissements de terrain)?	Non
NES 4: Atténuation du changement climatique (y compris par le stockage du carbone dans les produits ligneux) et adaptation à ses effets fondées sur les forêts	
14. maintenir ou augmenter/valoriser la surface forestière et/ou les stocks de carbone?	Oui
15. accroître les risques d'incendie de forêt?	Non
16. maintenir ou accroître la résilience et la capacité d'adaptation des écosystèmes forestiers et des communautés locales face aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique?	Oui
17. être conforme aux obligations internationales pertinentes de votre pays en sa qualité de partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris sur le changement climatique, lesquelles alimentent les contributions déterminées au niveau national (NDC) de celui-ci?	Oui
NES 5: Gestion durable des forêts tropicales naturelles	
18. bénéficier aux communautés locales?	Oui
19. respecter les Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles?	Oui
20. appliquer des techniques d'exploitation à faible impact?	Oui
21. être conforme aux normes nationales, infranationales et locales régissant la performance de la gestion durable ainsi qu'aux normes de sécurité des travailleurs forestiers (par ex., bûcherons et opérateurs d'engins) applicables?	Oui
22. être conforme aux obligations internationales de votre pays (par ex., en qualité de membre de l'Organisation internationale du travail) qui sont concernées?	Oui
NES 6: Restauration et réhabilitation de paysages forestiers dégradés	
23. respecter les Directives pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical	Oui
24. respecter les Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales?	Oui
25. sélectionner les espèces arborées à planter en étroite concertation avec les parties prenantes locales, en tenant compte des valeurs des espèces aux plans écologique, social, culturel et économique?	Oui
NES 7: Production et transformation de produits forestiers (ligneux et non ligneux)	
26. créer des emplois locaux, de l'activité commerciale ou des opportunités de marché?	S. O

27. promouvoir une production et une transformation des produits forestiers qui soit efficiente et innovante?	S. O
28. être conforme aux normes nationales, infranationales et locales en matière de qualité de l'air et de l'eau ainsi qu'aux normes professionnelles en vigueur s'appliquant au personnel employé dans la production (par ex., concernant l'hygiène et la sécurité, le travail des enfants et le harcèlement sexuel)?	
29. être conforme aux obligations internationales de votre pays qui sont concernées (par ex., en qualité de partie à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et à la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, ou de membre de l'Organisation internationale du travail)	Oui
30. réduire les résidus et/ou accroître le recyclage?	S. O.



République du Bénin
COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA VALLEE DU SITATUNGA

Abomey-Calavi, le 19 décembre 2024

Réf. **07/1912/ST/Pdt**

LE PRESIDENT

A

Monsieur le Directeur Exécutif de
l'Organisation Internationale des Bois
Tropicaux (OIBT)

YOKOHAMA (JAPON)

Objet : Endossement et accord de principe de contribution pour la mise en œuvre du projet intitulé « Restauration Ecologique et Gestion Durable du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga au Bénin »

Monsieur le Directeur Exécutif,

La Vallée du Sitatunga est un Parc Naturel Communautaire d'une grande importance pour les Communes d'Abomey-Calavi, de Zè et de So-Ava qui ont créée avec l'appui de CREDI-ONG une intercommunalité au sud du Bénin. Des efforts sont engagés pour aménager et gérer de façon durable cette Reserve Naturelle Communautaire. A cet effet, un Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga a été élaboré et validé par toutes parties prenantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan, le Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré (CREDI-ONG) en qualité de structure technique pour la Communauté des Communes de la Vallée du Sitatunga (CCVS) a élaboré avec la participation de tous les acteurs un projet intitulé « **Restauration Ecologique et Gestion Durable du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga au Bénin** ».

La Communauté des Communes de la Vallée du Sitatunga par la présente, endosse ledit projet et donne son accord de principe pour une participation active et une contribution en nature à sa mise en œuvre.

Par conséquent, nous recommandons vivement que le présent projet soit financé par votre Organisation.

Je vous prie de recevoir Monsieur le Directeur Exécutif mes salutations distinguées.

Le Président

Evariste Angelo AHOUEJINOU
Maire de la commune d'Abomey-Calavi

Annexe 6. Project assessment by the Fifty-seventh Panel

PD 930/22 (F)

Ecosystem Restoration and Sustainable Forest Management of the Sitatunga Valley Community Natural Park, Benin

Assessment by the Fifty-seventh Panel

A) Overall Assessment

The Panel took note on the importance of this project which could contribute to the sustainable management of the Sitatunga Valley in Southern Benin, by specifically ensuring the restoration of forest landscapes in the Sitatunga Valley through stakeholder capacity for improving people's living conditions.

The Panel noted that the project proposal was well formulated but there was still a need for improvement in the following sections and sub-sections: (1) present situation of the future project sites not described as required in the structure of project brief included in the ITTO manual for project formulation; (2) the project sites are not clearly indicated on the map for the forest landscape rehabilitation activities; (3) insufficient information on Sitatunga Valley National Park Committee (PNCVS), from which the project originates, as well its current development status; (4) insufficient information provided on social, cultural, economic and environment aspects; (5) lack of information on the institutions involved in forest resource management which were identified in relation to the institutional arrangements and organization issues regarding the project implementation; (6) stakeholders were well identified but not categorized in pros and cons regarding the project implementation; (7) Problem analysis weakly performed with the direct and indirect causes not clearly described; (8) problem tree weakly developed; (9) logical framework weakly defined at all levels; (10) impact indicators not realistically defined for the development objective; (11) outcome indicators defined only in relation to 22 community forests (CFs) for the specific objective; (12) there is a need to have consistency between the project outputs defined in Sub-section 3.1.1 and the objective tree and logical framework matrix; (13) there is a need to have consistency between the project activities defined in Sub-section 3.1.2 and the objective tree; (14) implementation approaches and methods described using incorrect outputs and activities; (15) work plan developed with incorrect activities; (16) master budget table developed using incorrect project activities and subsequently impacting the tables of budget by component (consolidated, ITTO and Executing Agency); (17) Section 3.5 weakly developed regarding the assumptions and risks, and sustainability; (18) terms of reference for consultants and sub-contractors to be paid under the ITTO budget item 20 (subcontracting) are missing as annexes; (19) the ESIA screening check list questionnaire is missing as annex.

B) Specific Recommendations

The proposal should be revised taking into account the overall assessment **and** the following:

1. Improve the project brief, following the format recommended in the ITTO manual for project formulation, by further describing the current situation.
2. Improve the main map by clearly indicating the project sites to be subject to forest landscape rehabilitation activities.
3. Improve the project origin by providing more information on PNCVS and its current development status.
4. Improve the section dealing with the social, cultural, economic and environmental aspects of the project target area by taking into account the ITTO policy guidelines on gender equality and empowering women (GEEW) and the guidelines for environmental and social risk impact assessment (ESIA).
5. Further elaborate the institutional set-up and organizational issues in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation, by providing more information on main institutions to be involved in the project implementation.
6. Identify opposing and supporting stakeholders and describe how to manage opposing ones.
7. Re-do the problem analysis while making sure to identify the relevant and logical direct and indirect causes of the key problem.
8. Develop a problem tree based on new problem analysis and associated objective tree.
9. Redefine the logical framework matrix with elements the new objective tree, while making sure to comply with the requirements of the ITTO manual for project formulation.
10. Subsequent to the 7th and 8th specific recommendations, here above, redefine the development objective with its associated impacts indicators, as well as the specific objective with its outcome indicators.
11. Properly redefine the project outputs in consistency with the new objective and the redefined logical framework matrix.

12. Redefine the project activities in consistency with the objective tree.
13. Improve the project implementation approaches and methods in correlation with the redefined workplan, while making sure to comply with the requirements of the ITTO manual for project formulation.
14. Improve the work plan in correlation with the revised objective tree and the redefined project activities associated with each project output.
15. Revise the section dealing with the key assumptions and potential risks in consistency with the logical framework matrix while developing relevant risk mitigating measures.
16. Improve the section dealing with the project sustainability in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation.
17. Add the terms of reference (TOR) for consultants and sub-contracts to be paid under the ITTO budget item 20 (sub-contracting), as annexes, in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation (1-page maximum for each TOR following the structure proposed in annex 3, on page 68, in French version).
18. Add the ESIA screening check list, as annex, for the assessment of environmental and social aspects linked to the project implementation.
19. Amend the ITTO budget in line with the above overall assessment considering to reduce the overall budget **and** specific recommendations, and also in the following way:
 - a) Revise the master budget table (by activity) in correlation with the improved work plan and its associated activities, as required in the ITTO manual for project formulation,
 - b) Readjust the budget by component for ITTO and for the Executing Agency in correlation with the revised master budget,
 - c) Adjust the budget item 81 to the standard rate of US\$10,000.00 per year for the monitoring and review costs (US\$30,000 for 3 years) and the budget item 82 to the standard rate of US\$15,000 for ex-post evaluation costs,
 - d) Recalculate the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of **12%** of the total ITTO project costs (on budget items 10 to 82); and
20. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the 57th Expert Panel and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (**bold and underline**) in the text.

C) Conclusion

Category 2: The Panel concluded that the project proposal requires essential modifications and will be returned to the proponent. The Panel will need to assess the revised project proposal before it can commend it to the Committee for final appraisal.

Annexe 7. Project assessment by the Fifty-seventh Panel and the modifications made in the project

<u>Assessment by the Fifty-seventh Panel</u>	Modifications made in the project document and in the corresponding pages
A) Overall Assessment	
The Panel took note on the importance of this project which could contribute to the sustainable management of the Sitatunga Valley in Southern Benin, by specifically ensuring the restoration of forest landscapes in the Sitatunga Valley through stakeholder capacity for improving people's living conditions. The Panel noted that the project proposal was well formulated but there was still a need for improvement in the following sections and sub-sections: (1) present situation of the future project sites not described as required in the structure of project brief included in the ITTO manual for project formulation; (2) the project sites are not clearly indicated on the map for the forest landscape rehabilitation activities; (3) insufficient information on Sitatunga Valley National Park Committee (PNCVS), from which the project originates, as well its current development status; (4) insufficient information provided on social, cultural, economic and environment aspects; (5) lack of information on the institutions involved in forest resource management which were identified in relation to the institutional arrangements and organization issues regarding the project implementation; (6) stakeholders were well identified but not categorized in pros and cons regarding the project implementation; (7) Problem analysis weakly performed with the direct and indirect causes not clearly described; (8) problem tree weakly developed; (9) logical framework weakly defined at all levels; (10) impact indicators not realistically defined for the development objective; (11) outcome indicators defined only in relation to 22 community forests (CFs) for the specific objective; (12) there is a need to have consistency between the project outputs defined in Sub-section 3.1.1 and the objective tree and logical framework matrix; (13) there is a need to have consistency between the project activities defined in Sub-section 3.1.2 and the objective tree; (14) implementation approaches and methods described using incorrect outputs and activities; (15) work plan developed with incorrect activities; (16) master budget table developed using incorrect project activities and subsequently impacting the tables of budget by component (consolidated, ITTO and Executing Agency); (17) Section 3.5 weakly developed regarding the assumptions and risks, and sustainability; (18) terms of reference for consultants and sub-contractors to be paid under the ITTO budget item 20 (subcontracting) are missing as annexes; (19) the ESIA screening check list questionnaire is missing as annex.	The required changes have been made in the project document (all parts in bold and underlined in the corresponding pages).
B) <u>Specific Recommendations</u>	
1. Improve the project brief, following the format recommended in the ITTO manual for project formulation, by further describing the current situation.	The project brief has been improved, following the format recommended in the ITTO manual for project formulation. See Page 1, 2 and 3
2. Improve the main map by clearly indicating the project sites to be subject to forest landscape rehabilitation activities.	The map has been improved and additional aerial photo of a part of the project sites is added: See pages 11, 13 and 14.

3. Improve the project origin by providing more information on PNCVS and its current development status.	The project origin has been Improved in the Project brief (Page1) and in the Project Origin (Pages 5 and 6)
4. Improve the section dealing with the social, cultural, economic and environmental aspects of the project target area by taking into account the ITTO policy guidelines on gender equality and empowering women (GEEW) and the guidelines for environmental and social risk impact assessment (ESIA).	The section dealing with the social, cultural, economic and environmental aspects has been improved see page 9 and 10
5. Further elaborate the institutional set-up and organizational issues in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation, by providing more information on main institutions to be involved in the project implementation.	The institutional set-up and organizational issues have been improved. Page 16
6. Identify opposing and supporting stakeholders and describe how to manage opposing ones.	The project is drafted in a participative way. Theoretically all stakeholders are agreed with the project. But during the project implementation if opposing stakeholders occurred, they will be managed through awareness and capacity building by taking into account their interests and developing alternatives approaches (Page 17)
7. Re-do the problem analysis while making sure to identify the relevant and logical direct and indirect causes of the key problem.	The problem analysis has been Re-done (Page 20 and 21)
8. Develop a problem tree based on new problem analysis and associated objective tree.	The problem tree has been redrafted (Page 22)
9. Redefine the logical framework matrix with elements the new objective tree, while making sure to comply with the requirements of the ITTO manual for project formulation.	The logical framework matrix is redefined at page 24 and 25
10. Subsequent to the 7 th and 8 th specific recommendations, here above, redefine the development objective with its associated impacts indicators, as well as the specific objective with its outcome indicators.	The development objective and the specific objective indicators have been redefined see page 24 and 25
11. Properly redefine the project outputs in consistency with the new objective and the redefined logical framework matrix.	The logical framework matrix has been redefined see page 24 and 25
12. Redefine the project activities in consistency with the objective tree.	The project activities in consistency with the new objective tree have been redefined see page 26.
13. Improve the project implementation approaches and methods in correlation with the redefined workplan, while making sure to comply with the requirements of the ITTO manual for project formulation.	The project implementation approaches and methods have been improved see page 26, 27 and 28.
14. Improve the work plan in correlation with the revised objective tree and the redefined project activities associated with each project output.	The work plan is improved see page 29
15. Revise the section dealing with the key assumptions and potential risks in consistency with the logical framework matrix while developing relevant risk mitigating measures.	The section dealing with the key assumptions and potential risks has been revised. See page 41.
16. Improve the section dealing with the project sustainability in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation.	The section dealing with the project sustainability is improved. See page 42.

17. Add the terms of reference (TOR) for consultants and sub-contracts to be paid under the ITTO budget item 20 (sub-contracting), as annexes, in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation (1-page maximum for each TOR following the structure proposed in annex 3, on page 68, in French version).	The terms of reference (TOR) for consultants and sub-contracts to be paid under the ITTO budget have been added. See page 51 and 52
18. Add the ESIA screening check list, as annex, for the assessment of environmental and social aspects linked to the project implementation.	The ESIA screening check list is added see page 53 and 54
19. Amend the ITTO budget in line with the above overall assessment considering to reduce the overall budget <u>and</u> specific recommendations, and also in the following way: a) Revise the master budget table (by activity) in correlation with the improved work plan and its associated activities, as required in the ITTO manual for project formulation, b) Readjust the budget by component for ITTO and for the Executing Agency in correlation with the revised master budget, c) Adjust the budget item 81 to the standard rate of US\$10,000.00 per year for the monitoring and review costs (US\$30,000 for 3 years) and the budget item 82 to the standard rate of US\$15,000 for ex-post evaluation costs, d) Recalculate the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of 12% of the total ITTO project costs (on budget items 10 to 82); and	The ITTO budget has been amended See page 31 to 39
20. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the 57th Expert Panel and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (<u>bold and underline</u>) in the text.	Annex 7 has been included. See page 57 to 59

Annexe 8. Project assessment by the Sixtieth Panel and the modifications made in the project

<u>Assessment by the Sixtieth Panel</u>	Modifications made in the project document and in the corresponding pages
A) Overall Assessment	
The Panel recognize the importance of this project which could contribute to the sustainable management of the Sitatunga Valley in Southern Benin, by specifically ensuring the restoration of forest landscapes in the Sitatunga Valley through stakeholder capacity for improving people's living conditions. It was also recognized that efforts had been made to address most of the comments in the overall assessment, as well as most of the specific recommendations made by the Fifty-seventh Expert Panel. However, the Panel noted that the new Figure 2 "Map of the project area" does not show the project target intervention sites in relation to the 22 community forests (CF) which should be depicted in it. There is a need to clearly explain how the project activities should be planned for implementation in the CFs, as well as in the adjacent lands as appropriate. If it is just the surface area of CFs to be considered as the project intervention target zones, it is relatively small and the very ambitious impact indicators of the development objective and specific objective will not be realized with such size of the project intervention target zones ("degradation process affecting the Sitatunga Valley ecosystems in south Benin is reduced by at least 30%"; "income of people highly dependent on forest resources has been raised by at least 20%."). While the project target zones for enrichment planting (100 ha) and reforestation (100 ha) activities are clearly indicated, there is no explanation on how the estimation of 344 ha was made for landmarking and demarcating boundaries of plantations. For the Panel, the sustainability of established plantations and enriched CFs is questionable because the project will mobilize subcontractors, so that it could make it difficult to ensure ownership by local communities, which is an important prerequisite for the sustainability of project main achievements. There is no explanation on how, after the project completion, the established plantations and enriched CF-based plantations will be maintained by relevant CF stakeholders because it is well known that planting trees are not enough as in many seedlings do not survive. There is a need to describe in detailed way the target population, including an estimate of the number of beneficiaries, by category or social group (defined with quantitative and qualitative data). The target population could, for example, be broken down into groups such as men, women, youth, forest-dependent families, poor households, and elites. The Panel noted that the description of Activity 2.3 ("establish green credit loans for financial support to Cf management and selected activities") is not consistent with description in Sub-section 3.1.1 (Outputs) and Section 3.3 (Work plan). This has been added since the last review of the project proposal without clear technical explanation provided in section 3.2 (Implementation approach and methods) on how to administer the budgeted amount of USD10,000 (conditions for lending the money after project completion) while not providing evidence any experience of the project executing agency and collaborating agency regarding the management of green credit loans. It is important to note the main challenge in relation to the project duration of three years making it difficult to have financial returns with some income generating revenue activities (pig, rabbit, snail and cane rat farming and economic reforestation activities, including service wood and firewood from plantations) to pay back green credit loans. The Panel also noted that Local Community Forest Management Committees (CLGFC) at the local level and the Municipal Committees for the Coordination and Monitoring of Community Forest Integration (CCSIF) at the municipality level have been added. This could be a very valuable new component as local governance is key to the smooth project	The required changes have been made in the project document (all parts in red color and in bold and underlined in the corresponding pages The new Figure 2 "Map of the project area" shows the project target intervention sites in relation to the 22 community forests (CF)

implementation, but there is a need to specifically describe their role and competences, as well as operational working systems. Activity 3.2 is planned in the second and third years, but in the master budget table (table 3.4.1) there is an amount of USD1,500 budgeted for the first year. Activity 3.4 is missing in the master budget table (table 3.4.1) but it is planned in Section 3.3 (Work plan) while no explanation is provided on how some CFs could be in correlation with the Benin Protected Areas System.	
B) <u>Specific Recommendations</u>	
1. Further improve the Figure 2 regarding the map of PNCVS showing the project area, by clearly indicating the project sites to be subject to forest landscape rehabilitation activities (22 Community Forests and adjacent lands).	The Figure 2 is improved by indicating the project sites to be subject to forest landscape rehabilitation activities. See page 13
2. Further improve the section dealing with the social, cultural, economic and environmental aspects of the project target area by taking into account the ITTO policy guidelines on gender equality and empowering women (GEEW) and for the environmental and social management guidelines (ESM), mainly in relation to the above overall assessment.	This section is improved by taking into account the ITTO policy guidelines on gender equality and empowering women (GEEW) and for the environmental and social management guidelines (ESM). See page 9
3. Furthermore elaborate the institutional set-up and organizational issues in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation, by providing more information on main institutions to be involved in the project implementation, by including the Local Community Forest Management Committees (CLGFC) and the Municipal Committees for the Coordination and Monitoring of Community Forest Integration (CCSIF) in relation to the above overall assessment.	the institutional set-up and organizational issues are elaborated in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation. See pages 16-17
4. Further improve the project implementation approaches and methods in correlation with the improved Logical Framework Matrix and in relation to the above overall assessment.	The project implementation approaches and methods are improved. See pages 28 and 29
5. Further improve the section dealing with the project sustainability by considering the green credit loans and in relation to the above overall assessment, as appropriate.	The section dealing with the project sustainability is improved (Page 43)
6. Amend the ITTO budget in line with the above overall assessment and specific recommendations, and also in the following way: a) Further revise the master budget schedule table (by activity) in correlation with the work plan and its associated activities, in relation to the above overall assessment, b) Readjust the budget by component for ITTO and for the Executing Agency in correlation with the further revised master budget, c) Recalculate the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of 12% of the total ITTO project costs (on budget items 10 to 82); and	The ITTO budget is amended (See pages 33, 36, 37, 38, 39 and 40)
7. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the combined 60th and 61st Expert Panels and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (bold and underline) in the text.	
C) Conclusion	
<u>Category 1:</u> The Panel concluded that the proposal could be commended to the Committee with incorporation of amendments. <u>Category C</u> on the Environmental and Social Management Guidelines (ESM) checklist	